



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD

Contrat N° C127

Rapport semestriel narratif

Période : 01/01/2020 au 30/06/2020

Dans le cadre du Programme de Promotion pour l'Exploitation Certifiée des Forêts

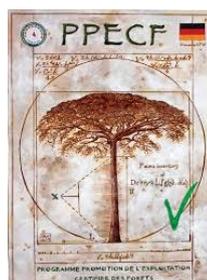


TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Table des abréviations	4
Liste des tableaux	6
1 Résumé	7
2 Description du projet	9
2.1 Rappel du projet	9
2.2 Rappel des objectifs	9
2.3 Rappels des résultats attendus et activités	10
2.4 Rappel des moyens d'intervention	13
3 Situation actualisée des pays cibles pour la période	15
3.1 Contexte actualisée par pays	15
3.2 Revue des risques actualisée par pays	37
4 Evaluation de la mise en œuvre des activités du projet	42
4.1 Synthèse des activités réalisées pour la période janvier à juin 2020, 4^{ème} semestre de la mise en œuvre du projet	42
4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu	49
4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	49
4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	52
4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit.....	63
4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.	69
4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé.....	73
4.3 Activités en lien avec les autres projets	77
4.4 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT	77
5 Evaluation de la progression des indicateurs des objectifs spécifiques	79
5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées.....	79
5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV	80
5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises	81
5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification	82
6 Activités prévues pour la période suivante	83
7 Rapport financier et analyse des dépenses	88
7.1 Etat de dépenses et de consommation du budget de projet	88

7.2	Prévisions de dépenses.....	88
8	Conclusions et recommandations générales	90
8.1	Conclusions.....	90
8.2	Recommandations	90

TABLE DES ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGEDUFOR	Projet d'Appui à la GEstion DURable des FORêts (AFD-RDC)
AP	Association Professionnelle
APV	Accord de Partenariat Volontaire
AROE	Attestation du Respect des Obligations Environnementales (CM)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CCC	Cahier de Charges Contractuelles
CCM	Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV FLEGT (CO)
CSS	Comité Stratégique de Suivi de l'APV FLEGT (CM)
CE	Commission Européenne
CITES	Convention of International Trade of Endangered Species
CGIS	Connect Green Industry Solutions
CM	République du Cameroun
CO	République du Congo
CTC	Comité Technique de Coordination (dans le cadre de l'APV FLEGT - GA)
CTN	Commission Technique de Négociations (dans le cadre de l'APV FLEGT - RDC)
DFID	Department For International Development (UK)
EFI	European Forest Institute
EPI	Equipement de protection individuelle
ETTF	European Timber Trade Federation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEC	Fédération des Entreprises du Congo (RDC)
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FGBSP	Fédération Gabonaise de Bois Sciage et Placage (GA)
FIB	Fédération des Industriels du Bois (RDC)
GA	République du Gabon
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GFEC	Global Forest Environment Consulting (GA)
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (DE)
GTC	Groupe de Travail Conjoint (CO)
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Renforcement des lois forestières, de la gouvernance et du commerce)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (RDC)
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
IP	Implementation Project (Projet de mise en œuvre)
ISFB	Intersyndicale du Secteur Forêt-Bois (GA)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (DE)
LKTS	Lesser Known Timber Species
LS	Legal Source (NEPCon)
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (FR)
MAEDI	Ministère d'Affaires Etrangères et du Développement International (FR)
MEF	Ministère de l'Economie Forestière (CO)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts (GA)

MinFoF	Ministère des Forêts et de la Faune (CM)
MOU	Memorandum of understanding (Protocole d'accord)
OLB	Origine Légale du Bois (Bureau Veritas)
OTP	Open Timber Portal
PAFFB	Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois (AFD-Gabon)
PCI	Principes, Critères, Indicateurs
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGDF	Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (CO)
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RA	Résultat Attendu (du projet ou de l'action)
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
RBUE	Réglementation Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SDR	Système de Diligence Raisonnée
SIAG	Syndicat des Industriels Aménagistes Gabonais
SIVL	Système Informatique de Vérification de la Légalité (CO)
SOLAS	Safety Of Life At Sea
SPOTT	Sustainable POLicy Transparency Toolkit (ZSL)
SVL	Système de Vérification de Légalité
TdR	Termes de Référence
TLV	Timber Legality Verification (Control Union)
TTP	Timber Trade Portal
UE	Union Européenne
UFIAG	Union Forestière des Industries Asiatiques au Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes
UNIBOIS	Union des Industriels du Bois (CO)
UNICONGO	Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo
WRI	World Resources Institute
ZSL	Zoological Society of London

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Progression des indicateurs de délivrance des livrables de niveau 1 par activité et par pays	8
Tableau 2 : Cadre logique du projet	9
Tableau 3 : Résultats, activités et livrables du projet.....	10
Tableau 4 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT	13
Tableau 5 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles.....	14
Tableau 6 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays	15
Tableau 7 : Revue actualisée des risques par pays pour la bonne mise en œuvre des activités de projet	38
Tableau 8 : Tableau des activités réalisées pour la période de janvier à juin 2020	42
Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1	51
Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2	53
Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3	57
Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4	62
Tableau 13 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5	64
Tableau 14 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6	68
Tableau 15 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7a.....	72
Tableau 16 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b	76
Tableau 17 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)	79
Tableau 18 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport	79
Tableau 19 - Nombre de sociétés candidates au coaching avec le PPECF à la fin de chaque période de rapport	79
Tableau 20- Etat d'avancement du plaidoyer de la reconnaissance de la certification dans l'APV.....	80
Tableau 21 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL	80
Tableau 22 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé	81
Tableau 23 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat	81
Tableau 24 : Tableau des activités du deuxième semestre	83

1 RÉSUMÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du programme PPECF-COMIFAC, **l'ATIBT et le PPECF ont signé un protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ».

Le **contrat N° 127, qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de cette action, est le premier des trois contrats prévus dans le protocole. Le présent rapport concerne le quatrième semestre de la mise en œuvre de ce contrat.

L'objectif principal du projet est d'aboutir à une meilleure gouvernance forestière dans le Bassin du Congo, traduit par quatre objectifs spécifiques :

1. Une augmentation des surfaces forestières certifiées ;
2. Une prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV ;
3. Une amélioration du niveau légal des entreprises ;
4. Une meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification.

Le contrat N° 127 cofinance le contrat N° DCI-ENV/2014/346-723 que l'ATIBT a signé avec l'Union européenne (UE). L'action financée par ce dernier contrat est intitulée « *Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)* ».

Ces deux contrats cofinancent ensemble les composantes « 2. Processus APV » et « 5. Capitalisation des résultats » du contrat N° CZZ 1789.01 N avec le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), pour la mise en œuvre de l'action intitulée « *Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+* ». D'autres composantes de ce projet concernent le mécanisme REDD+ et le RBUE.

Le 4^{ème} semestre est couvert par l'actuel rapport. Le retard accusé au démarrage et la situation sanitaire inédite (qui aura particulièrement marqué ce semestre) ont participé à la prolongation du projet de 4 mois supplémentaires. Initialement prévue en juin 2020 la clôture se fera au 31 octobre 2020. Les conventions de partenariat avec les syndicats FIB et UFIGA ont été prolongées et celle avec GFBC clôturée.

En quelques mots, et au-delà de l'impact COVID-19, les points phares de ce semestre par pays ont été :

- Au Cameroun : La clôture de la convention de collaboration avec le GFBC et l'arrêt du contrat avec le référent pour des raisons évoquées plus loin.
- Au Congo : Le code forestier a été adopté par l'Assemblée Nationale, mais pas encore promulgué. Les deux plaidoyers principaux ont porté sur le suivi du déploiement du SIVL et le manuel de reconnaissance de la certification dans le SVL;
- Au Gabon : l'activité de coaching est en plein essor, le nombre d'entreprises souhaitant s'engager ne cesse de croître. L' UFIGA a initié un plaidoyer pour favoriser la reprise des négociations APV par la réalisation d'un état des lieux de l'APV Gabon et les orientations pour relancer le CTC ;
- En RDC : la FIB a mené plusieurs plaidoyers en lien avec de nouvelles dispositions réglementaires en vigueur (réglementation transport, exportation, grille de légalité) et signé un memorandum de collaboration avec le CNCEIB.

D'autres part la réalisation des court-métrages a été lancée dans l'ensemble des pays cibles du projet.

Les 3 pays ont également mené un plaidoyer commun lors de la consultation publique du standard de gestion forestière PAFC Bassin du Congo, avec l'aide d'un expert en certification.

La réunion semestrielle, qui s'est tenu par Zoom, a pu valider les orientations à prendre suite à l'étude du cabinet OBBOIS (Olivier Bonneau).

Notons que si la vie économique a beaucoup ralenti, et si la filière bois a été fortement impactée par la crise sanitaire, le travail des référents et de l'équipe ATIBT a pu se poursuivre tant bien que mal au travers du télétravail.

Le référent basé au Cameroun a eu des difficultés de déplacement sérieuses à la suite de ses congés.

Les déplacements de l'équipe ATIBT sur le terrain ont été totalement suspendus à partir de fin février.

Les résultats des 8 activités principales du projet, obtenus lors du Semestre 4se résumés comme suit :

Tableau 1 : Progression des indicateurs de délivrance des livrables de niveau 1 par activité et par pays

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1 (renforcement AP)	100%	100%	100%	100%
Activité 1.2 (état des lieux SP)	100%	100%	90%	100%
Activité 1.3 (veille informationnelle/légale)	100%	100%	100%	100%
Activité 1.4 (plan de communication)	70%	80%	90%	85%
Activité 1.5 (formation entreprise)	50%	70%	70%	70%
Activité 1.6 (appui coaching)	50%	70%	80%	60%
Activité 1.7a (plaidoyer reconnaissance certification)	30%	75%	60%	10%
Activité 1.7b (plaidoyer secteur privé)	50%	70%	70%	70%

Légende :

0% (non initié)		De 50% à 70%	
De 1 à 20 %		De 75% à 90%	
De 25% à 40%		100%	

Les perspectives pour le Semestre 5 :

Le dernier semestre du projet sera consacré à la bonne mise en œuvre des activités en cours, à la finalisation du projet et à la capitalisation et valorisation des résultats. Outre les activités courantes en termes de veille légale et informationnelle, de communication, les activités spécifiques des pays seront terminées :

- Congo : finalisation et validation du manuel de reconnaissance de la certification dans le SVL, suivi et implication du secteur privé dans le déploiement du SIVL, préparation du plaidoyer sur l'élaboration des textes d'application du code forestier, pérennisation de la représentation du secteur privé (partenariat avec UNICONGO à finaliser), et suivi des entreprises engagées dans le processus de coaching ;
- Gabon : suivi des entreprises engagées dans le processus de coaching et des nouvelles demandes, réalisation des plaidoyers sur la prise en compte de la certification et la préparation à la définition d'un système national de traçabilité, et capitalisation de l'étude d'état des lieux des APV lors des assises de la forêt.
- RDC : réalisation du plaidoyer sur l'état des lieux de la fiscalité et sur l'article 72 (clauses sociales), identification de nouvelles entreprises candidates au coaching, et organisation d'un atelier sur la

certification et la traçabilité pour sensibiliser l'administration à l'importance de reconnaître la certification dans l'APV.

Par ailleurs, les activités communes aux 3 pays seront finalisées, notamment la réalisation des court-métrages et leur diffusion, ainsi que l'archivage et la diffusion des archives réglementaires et des livrables clés des projets FLEGT-REDD, FLEGT IP et Certification sur des clés USB.

Enfin, une dernière réunion semestrielle de coordination des référents sera organisée en septembre certainement en vidéoconférence.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Rappel du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du programme PPECF-COMIFAC, **l'ATIBT et le PPECF ont signé un protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ». Cette action a pour objectif général de faire contribuer le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays cibles. Elle vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles, partenaires du projet et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie.

Le présent rapport concerne le 4ème semestre de mise en œuvre du **contrat N° 127 qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de l'action : « **Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD** ».

Les pays cibles de cette action commune sont : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo

2.2 Rappel des objectifs

L'objectif global du projet est une meilleure gouvernance forestière grâce à :

- une augmentation des surfaces de forêt certifiées,
- une meilleure prise en compte des valeurs environnementales et sociales dans les APV, par l'intégration de la certification dans les APV FLEGT.

Le projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques, qui seront évalués sur la base d'indicateurs de performance. Suite à l'évaluation du projet en avril 2020 (mission OBBOIS), certains indicateurs ont été modifiés (cf. dernier rapport), et ont été intégrés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Cadre logique du projet

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
OS1 : Augmentation des surfaces forestières certifiées	Ind 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, OLB et Legal Source (ha) (maintenu) Ind 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT (maintenu)	- Instabilité politique (guerre civile) - Non-viabilité économique du secteur forestier - Fragilité de trésorerie des entreprises candidates - La certification PAFC n'est pas étendue sur l'ensemble des pays du Bassin du Congo - Alourdissement des exigences dans les certificats de gestion durables (FSC ou PAFC)

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
OS2 : Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV	Ind 3 : Etat d'avancement des plaidoyers (plaidoyer établi, position défendue, position entendue, qualification de la réussite du plaidoyer) sur base d'une fiche de plaidoyer (nouveau) Ind 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans les APV/ SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT) (non, en étude, proposition, oui) (modifié) Ind 5 : Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privés (maintenu)	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus APV FLEGT stagne ou s'arrête - Les gouvernements ne soutiennent pas la certification - Pas d'implication et de soutien des systèmes et des organismes de certification
OS3 : Amélioration du niveau légal des entreprises	Ind 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet (sur la base du % avancement plan d'action) (modifié) Ind 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+ (maintenu)	<ul style="list-style-type: none"> - Le climat politique n'encourage pas la légalité - Les sociétés forestières ne sont pas intéressées à s'engager dans un processus de certification - La situation économique des sociétés engagées ne permet que des faibles investissements.
OS4 : Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification	Ind 8 : Etat d'avancement des plaidoyers (plaidoyer établi, position défendue, position entendue, qualification de la réussite du plaidoyer) sur base d'une fiche de plaidoyer (nouveau) Ind 9 : Augmentation du nombre de plaidoyers (présenté sous forme d'un tableau des plaidoyers) (nouveau)	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas d'évolution dans le cadre législatif - Les différentes sociétés et/ou associations professionnelles ne veulent pas collaborer pour installer un plaidoyer commun - Dysfonctionnement d'un AP partenaires - Le secteur privé du Bassin du Congo est sous-représenté dans la révision des standards de certification, par rapport à d'autres parties prenantes.

2.3 Rappels des résultats attendus et activités

Les résultats du projet sont déclinés en 5 résultats attendus, eux-mêmes déclinés en activités et tâches opérationnelles. Pour chaque activité, des livrables ont été définis selon 2 niveaux :

- les **livrables de niveau 1** qui sont des livrables principaux des (sous-)activités qui permettent de démontrer que les activités cadrent bien avec les résultats attendus,
- les **livrables de niveau 2** qui sont des preuves de fonctionnement ou de mise en œuvre des activités et qui concernent uniquement **les activités continues**.

Conformément au cadre logique mis à jour dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, et suite à l'évaluation du projet en avril 2020 (mission OBBOIS), les résultats, activités et livrables (certains ont été modifiés) sont les suivants :

Tableau 3 : Résultats, activités et livrables du projet

Résultats attendus	Activités	Livrables
RA1 : Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	A.1.1 Renforcer les associations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des Référents FLEGT-Certification - Renforcement des capacités des associations professionnelles partenaires - Appui à la coordination et gestion des activités de mise en œuvre des projets FLEGT-IP et PPECF. 	Niveau 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Conventions entre ATIBT et AP partenaire - Fiche de poste/TdR Référent FLEGT-Certification - Contrats d'engagement des Référents - Rapports d'analyse de besoins de formation - Attestations de formation - Feuilles de route personnalisées (par pays) - Outils de gestion de projet Niveau 2 : <ul style="list-style-type: none"> - Attestations de formations - Rapports de missions d'encadrement - Rapports hebdomadaires - CR réunion de partage d'expérience entre AP

Résultats attendus	Activités	Livrables
		- Rapports mensuels
RA2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	A.1.2 Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois	Niveau 1 : - TdR de l'étude - Contrat de prestation - Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs - Rapports publics de cartographie des acteurs - Synthèses des études et synthèse globale
	A.1.3 Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle	Niveau 1 : - Procédure de veille informationnelle - Procédure de veille réglementaire - Dossier d'archives documentaires (numériques et papier) Niveau 2 : - Archives documentaires mises à jour - Liste de projets de textes réglementaires ou documents SVL - Support de partage
	A.1.4 Définir et mettre en œuvre un plan de communication	Niveau 1 : - Plan de communication - Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant) - Sites internet Niveau 2 : - CR partagés des réunions nationales et internationales - Présentations faites lors des réunions nationales et internationales - Supports de partage des nouvelles informations FLEGT, REDD et certification - Articles dans les Newsletters ATIBT
RA3 : Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit entreprises.	A.1.5 Former l'ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV FLEGT et la certification	Niveau 1 : - Liste des besoins de formation pour les entreprises - Tableau de suivi des court-métrages Court-métrages finalisés Niveau 2 : - Scripts - Preuves de diffusions des court-métrages - Liste de candidats au coaching PPECF
	A.1.6 Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF	Niveau 1 : - Liste des bureaux d'études et de fournisseurs de service (études, formation) - Tableau de suivi d'avancement du plan d'action - Checklist comparative de légalité - Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale (résumé public des rapports d'évaluation de la légalité) Niveau 2 : - Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching - Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent - Rapports d'état d'avancement du plan d'action (tableau) – confidentiel - Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) – confidentiel
RA4 : La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo	A.1.7a Organiser le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification dans le processus APV FLEGT	Niveau 1 : - Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie - TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie. - Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification - Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT - Fiches plaidoyers Niveau 2 :

Résultats attendus	Activités	Livrables
		<ul style="list-style-type: none"> - CR des réunions nationales/tables rondes pour partage des résultats d'études - Feuille de route du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée - CR (confidentiels) de réunions de concertation internes avec les sociétés - CR de réunions de concertation avec parties prenantes
<p>RA5 : Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé</p>	<p>A.1.7b Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus APV FLEGT et certification</p>	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listes pool d'experts - Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte. - Fiches plaidoyers <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document - Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document - Rapport d'analyse des projets de texte/document - CR (confidentiels) de réunions de concertation internes avec les sociétés - CR de réunions de restitution des résultats d'études et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes

2.4 Rappel des moyens d'intervention

L'équipe ATIBT responsable de la mise en œuvre des activités du contrat est constituée de quatre personnes. Leurs fonctions et responsabilités respectives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT

Prénoms et noms	Fonction	Responsabilités
Benoît Jobbé-Duval	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne mise en œuvre des projets, notamment au niveau politique et relationnel - Le bon fonctionnement du bureau ATIBT Congo - L'encadrement des référents FLEGT-Certification et les relations avec les AP partenaires - Echanges avec le PPECF
Jacqueline Lardit-van de Pol	Coordinatrice des projets FLEGT-REDD (jusqu'en avril 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination générale des activités des projets FLEGT et REDD de l'ATIBT ; - Les échanges avec les bailleurs de fonds ; - La coordination avec les AP partenaires ; - Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par la validation des planning trimestriels, la validation des livrables (TdR, rapports, outils, etc.) - L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des outils, support pour les liens avec les parties prenantes, la représentation institutionnelle de l'ATIBT)
Caroline Duhesme	Coordinatrice des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - Caroline a pris la suite de Jacqueline à partir de mai 2020 - Reprise des même fonctions
Caroline Duhesme	Coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par des missions d'appui, la relecture des livrables (TdR, rapports, outils, etc.) - L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des TdR, outils, et la préparation de matériel pour les formations)
Maylis Borelli	Coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - Occupe cette position depuis novembre 2019 en remplacement de Caroline Duhesme (absente pour congés maternité, puis ayant repris en tant que coordinatrice).
Camille Renard	Coordinatrice financière et communication des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités des AP partenaires et des référents FLEGT-Certification en termes de gestion de projet, suivi administratif et financier - L'appui à l'élaboration des plans et outils de communication des AP partenaires - Le suivi administratif et financier des contrats des projets FLEGT-REDD - L'élaboration du plan de communication global des projets FLEGT-REDD

Lors du 4^{ième} semestre deux de ces personnes ont été remplacées temporairement pour des raisons de congés de maternité :

- Caroline Duhesme, coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD, est absente de 1^{er} novembre 2019 à fin mars 2020, et est remplacée pendant cette période par Maylis Borelli.
- Camille Renard, coordinatrice financière et communication des projets, est absente du 1^{er} septembre 2019 à mi-février 2020, et est remplacée comme suit :
 - o Maylis Borelli pour l'appui à l'élaboration des plans de communication des AP partenaires et du plan de communication global des projets FLEGT-REDD et sur le suivi financier du Congo ;
 - o Nancy M'Changama, pour le renforcement des AP partenaires en ce qui concerne le suivi financier et administratif des activités
 - o Solène Gasnier pour le suivi financier et administratif des contrats des projets FLEGT-REDD.

Le tableau suivant présente un résumé de l'organisation de la mise en œuvre des activités dans les pays cibles.

Tableau 5 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles

	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
AP partenaire	GFBC	UFIGA	ATIBT Congo	FIB
Responsable Encadrement AP	V. Mouyenga (Délégué Générale GFBC) B. Castadot (prestataire PPECF pour la partie technique jusqu'au 31/12/2019)	F. Van de Ven (Délégué Générale UFIGA)	B. Jobbé-Duval (Directeur Général ATIBT)	G. Mola Motya (Président FIB)
Convention	Signée le 24/01 2019	Signée le 06/11/2018	Accord de siège signée le 27/05/2015	Signée le 10/01/2019
Référent	Fousseni Fétéké	Hugues Mouidy	Alain Tiotsop	Eric Gitadi
Date mise en place	01/04/2019	22/11/2018	25/07/2018	10/01/2019
Date avenant		01/07/2020	16/06/2020	29/07/2020
Date de fin	31/03/2020	31/10/2020	31/10/2020	31/10/2020

Le PPECF, au travers de la Cellule de Gestion du Programme (CgP), un consortium Eco-Consult-Oréade-Brèche en lien avec la COMIFAC, est en charge du suivi de la bonne mise en œuvre des activités, notamment la validation des choix de référents FLEGT-Certification, la validation des livrables, et le choix des entreprises candidates au coaching (à travers l'avis de NO de la KFW à la suite du diagnostic initial). Elle assure aussi une supervision technique des activités, notamment la responsabilité de co-valider les choix des Référents et des entreprises candidates au coaching, de réviser les rapports de suivi du projet, mais aussi de réviser d'un point de vue technique les différents rapports de mission des Référents, et de participer au planning des activités de diagnostics et du suivi des entreprises engagées dans la certification à travers le PPECF.

3 SITUATION ACTUALISÉE DES PAYS CIBLES POUR LA PÉRIODE

3.1 Contexte actualisé par pays

Le tableau suivant présente des informations de contexte, allant de la situation générale du pays (politique, économique, etc.), du secteur privé forestier, à la situation précise de la mise en œuvre des APV, et du développement de la certification. Pour donner suite aux observations formulées lors de la relecture du rapport précédent, ce tableau reprend l'ensemble des contenus du tableau présenté dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, indiqué comme T0, auxquels sont ajoutés les éventuels changements des périodes de rapports semestriels suivants :

- T0 : temps du démarrage du projet avec PPECF (juillet 2018)
- T1 : temps du premier rapport semestriel (juillet à décembre 2018)
- T2 : temps du 2ème rapport semestriel (janvier à juin 2019)
- T3 : temps du 3ème rapport semestriel (juillet à Décembre 2019)
- T4 : temps du présent rapport semestriel (janvier à juin 2020)

Tableau 6 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Situation générale	<p>T0 Dernière élection en oct. 2018. Régime fragile (en fonction de la présence du président). Principale économie de la zone, mais stabilité incertaine (situation ouest et nord, menace de fin du régime Biya).</p> <p>T2 Dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, en proie à une crise socio-politique persistante.</p> <p>T3 Le projet de Loi de finances 2020 suscite de fortes inquiétudes auprès du secteur forestier formel. Il prévoit notamment une augmentation de 1,75% de taxes</p>	<p>T0 Dernière élection en août 2016. Fréquents changements des membres du gouvernement, notamment les ministres en charge des forêts. Situation économique fragile. Fortes ambitions (Gabon Emergent), notamment pour le secteur forêt-bois.</p> <p>T1 Stabilité politique fragile (suite à l'accident cérébral du président le 24 oct. 2018).</p> <p>T2 Nouveau Ministre des Forêts après les scandales sur le Kévazingo et l'Okoumé, liés à l'exploitation illégale par les sociétés asiatiques.</p> <p>T4</p>	<p>T0 Dernière élection en mars 2016. Stabilité fragile (en fonction de la présence du président). Situation économique dégradée (crise pétrolière).</p> <p>T1 Deux projets de nouvelles loi (forestière et finances) ne feront qu'aggraver les perspectives économiques pour le secteur privé, et notamment du secteur privé de la filière bois.</p> <p>T2 Le projet de code forestier suscite de plus en plus d'inquiétudes sur les perspectives d'investissement du secteur privé (voir plus de détails sous le thème « cadre réglementaire »).</p>	<p>T0 Prochaines élections prévues fin 2018, repoussée plusieurs fois. Stabilité très incertaine (risque de crise, sortie d'une série de conflit). Situation économique faible (malgré un haut potentiel).</p> <p>T1 La mauvaise organisation des élections a quasi paralysé le pays dans la période d'octobre à décembre. Des élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu le 19 décembre 2018 sous haute tension. La publication des résultats est prévue en janvier 2019.</p> <p>T2</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>d'abattage, de 5% de droits de sortie des bois sous forme de grumes et de 4,35% sous forme de débités, ainsi que l'introduction de frais pour les carnets officiels (DF10, lettre voiture, etc) qui contiendront chacun xx% moins de feuilles qu'auparavant. Si ce projet de loi était maintenu dans sa forme actuelle elle impacterait très négativement la concurrence déloyale entre sociétés formelles et sociétés informelles.</p>	<p>-Dégradation avancée des infrastructures routières et accidents chemin de fer, ayant entraîné des difficultés d'approvisionnement en carburant, difficultés d'évacuation des produits forestiers.</p> <p>-Crise sanitaire liée au covid-19 ayant entraîné des difficultés pour les entreprises forestières (mise en chômage technique, arrêt ou diminution des activités)</p> <p>-Proposition d'un Projet de Loi de Finance Rectificative 2020 modifiant le taux de de la taxe de superficie de 400 FCFA/ha à 300 FCFA/ha pour sociétés certifiées FSC ou PAFC, de 600 FCFA/ha pour sociétés certifiées Légalité et de 800 FCFA/ha pour sociétés non certifiées. Le projet a également instauré des droits de sortie (7,5% pour 1° transformation, 3% pour 2° transformation et 0% pour 3° Transformation). Également instauré la taxe de cession/transfert du permis de 5.000 FCFA/ha et taxe de fermage (annuelle) de 2500 FCFA/ha</p>	<p>Les dispositions de la loi de finances 2019 impactent les prévisions d'investissement des entreprises forestières.</p> <p>T3 Réduction des tarifs de péage pour grumiers de 40 000 CFA à 30 000 CFA.</p> <p>T4 Adoption du projet de loi portant code forestier par la chambre haute du parlement (SENAT) au mois d'avril 2020. La promulgation de cette nouvelle loi a été retardée à cause de la pandémie covid-19 et devrait avoir lieu courant troisième trimestre.</p> <p>La mise en œuvre de l'APV-FLEG Congo a été très impactée par la pandémie covid-19 ; plusieurs activités ont été suspendues ou réorganisées pour être gérées en télétravail pendant la période de confinement. Le déploiement national du module Fiscalité du Système Informatique de Vérification de la Légalité dont les ateliers de formation des utilisateurs étaient prévus pour fin Mars 2020, ont dû être reportés à une date ultérieure.</p> <p>Les missions terrain dans le cadre de la mise en œuvre des activités de</p>	<p>Les assemblées provinciales et gouvernements provinciaux ont été installés.</p> <p>La non-mise en place du gouvernement sept mois après les élections de décembre 2018 bloque le fonctionnement normal de l'administration.</p> <p>Plusieurs documents administratifs ne peuvent pas être délivrés par les ministres intérimaires qui ont, officiellement été interdits par le Premier Ministre, de prendre les actes à disposition tels que signer les contrats, arrêtés, autorisations des permis de coupe, etc.</p> <p>T3 Les ministres du nouveau gouvernement ont été nommés en septembre 2019. Le ministre de l'Environnement, en charge des Forêts s'occupe également du Développement Durable.</p> <p>Plusieurs augmentations de taxes ont été annoncées, aussi bien au niveau central qu'au niveau provincial. La FIB conteste notamment l'instauration dans la province de Tshopo de la taxe d'incitation à la transformation locale des grumes.</p> <p>T4 Paysage politique délétère et tensions récurrentes.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			l'ATIBT Congo ont été suspendues courant deuxième trimestre 2020.	Environnement économique morose marqué par la pandémie de Coronavirus Ralentissement de l'activité des sociétés, réduction des effectifs dans certaines entreprises. Exportation difficile sur la période de Covid.
Secteur privé	<p>T0 4% du PIB Secteur privé très diversifié (entreprises à capitaux forestières et industrielles, mais aussi nationaux, et de grandes tailles aux PME et artisanal). Multitude de types de permis forestiers. Transformation principale : sciage. Secteur informel important. Marché domestique dynamique.</p> <p>T2 Installation très visible de nombreuses unités de transformation vietnamiennes (et le Cameroun devient aussi le premier fournisseur des bois en grumes au Vietnam).</p> <p>T3 Fin du contrat entre Bolloré et l'Etat Camerounais pour la gestion du port de Douala. Problèmes de fonctionnement à prévoir.</p>	<p>T0 5% du PIB Secteurs en profonde mutation (en cours d'industrialisation suite à l'interdiction d'export des grumes en 2009). Secteur forestier menacé par l'agro-industrie. Activité basée principalement sur l'Okoumé. Marché domestique faible.</p> <p>T2 Suite au blocage des exportations au port d'Owendo, une baisse sensible des exportations pour le deuxième trimestre.</p> <p>T4 Suite aux problèmes liés à la dégradation avancée des infrastructures routiers et la crise sanitaire de covid-19, une baisse des activités (transport, empotages) et de la production au niveau des opérateurs forestiers. Les clients ont également reporté le délai de</p>	<p>T0 5,6% du PIB Répartition des entreprises entre nord et sud. Grande disparité des opérateurs. Exploitation principalement sous concessions. Marché domestique faible.</p> <p>T2 Reprise des activités de Rougier Mokabi. Rassemblement du secteur privé au travers d'actions communes de plaidoyer (grâce au projet). Rapport d'activité EIA sur les activités illégales du groupe Deija (propriétaire deux sociétés forestières au Congo)</p> <p>T4 Activités forestières réalisées dans le cadre du service minimum avec des conséquences socio-économiques importantes. Quelques impacts socio-économiques importants : Baisse</p>	<p>T0 1% du PIB Secteur en difficulté (dû au contexte politique, au niveau de développement, aux contraintes logistiques), en transition (évolution du cadre législatif vers des concessions forestières). Moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions. Secteur informel important. Marché domestique en développement.</p> <p>T1 Discussion en cours pour lever le moratoire, fortement décriée par les ONG.</p> <p>T2 Situation des documents d'aménagement pour les 57 contrats forestiers (CF) signés entre 2011 et 2014 au 31/5/2019 : 31 CF avec plans d'aménagement déposés, 6 CF en cours d'aménagement dont 3 CF avec</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		livraison ou annulé le contrat. Manque de nouveau contrats pour le 2° Semestre 2020 Participation aux réunions avec l'administration forestière sur la révision des guides sectorielles pour les EIES.	d'activité, chômage technique, fermeture des scieries.	changement de propriétaire, 12 CF résiliés, 4 CF résiliés et réalloués, 2 CF converties en concession de conservation, 2 CF n'ayant pas avancé dans le processus d'aménagement T3 Fin du contrat du projet d'appui à la gestion durable des forêts (AGEDUFOR) sous le financement de l'AFD. T4 Mise en œuvre de la feuille de route pour le secteur forestier agréé entre le ministère de l'environnement et CAFI. Lancement officiel des travaux d'élaboration de la politique forestière nationale.
Association Professionnelle	T0 GFBC, AP membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentante des sociétés à capitaux majoritairement étrangers, en restructuration (pas de SG pendant plusieurs années). Autres syndicats : FECAPROBOIS (PME), AJEN et de nombreuses autres. Une intersyndicale existe depuis 2014 (l'Interprofession) et est composé de 4 collèges (les industriels exportateurs (GFBC), les PME industrielles, les vendeurs de	T0 UFIGA, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentant des sociétés à capitaux à majorité étrangers. Présence forte. Autres syndicats : UFIAG (asiatique), SIAG (national), FGBSP (PME et TPE nationaux). Moteur de l'InterSyndicale Forêt Bois (avec les syndicats des asiatiques et des nationaux). T2 A la suite des différents scandales (Kevazingogate et Toxic Okoumé),	T0 2 syndicats : non membres ATIBT - UNICONGO, association inter-patronale généraliste, représente les intérêts de quelques grandes entreprises du nord, a peu d'échanges avec le secteur bois. - UNIBOIS : association inter-patronale du secteur bois, représente la majorité des PME du sud nationale (détendeurs des CTI), et quelques sociétés asiatiques, est en difficulté de fonctionnement. T1	T0 FIB, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représente les sociétés à capitaux à majorité étrangers. Bien structuré et reconnu. Autres syndicats : ACEFA, qui représente les artisans de la filière forêt-bois. T1 A cause de la situation politique et économique très précaire en RDC seulement 3 des 12 membres de FIB sont en activité. T2

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>bois, et les menuiseries/ébénistes). Peu active.</p> <p>T1 Le GFBC a signé un contrat de subvention avec la FAO pour renforcer les associations professionnelles des PME, et pour redynamiser l'Interprofession. Le GFBC a un nouveau Délégué Général depuis le 12/12/2018, M. Valentin Mouyenga.</p> <p>T2 Démission du président du GFBC, poste vacant. Remise en question par certaines sociétés membres de travailler avec l'ATIBT dans des projets FLEGT et certification.</p> <p>T3 Lors de l'Assemblée Générale du GFBC un nouveau bureau exécutif a été voté (président : DG d'Alpicam, vice-président : DG de FIM, trésorier : DAF de SEFECAM, conseiller : DG SEEF Industries, un poste est vacant). Pallisco a quitté le GFBC. Le nombre total de membres du GFBC est 14.</p>	<p>les réunions de l'InterSyndicale n'ont plus lieu en attendant que la situation devienne plus claire sur l'implication de certains acteurs. La société CBG décide de quitter l'UFIGA.</p> <p>T4 Plusieurs rencontres tenues entre l'UFIGA ou l'Intersyndical (UFIGA + UFIAG + SIAG) et les Ministres en charge des Forêts, du Transport et Premier Ministre pour la recherche des solutions. L'UFIGA a regroupé un nombre d'entreprises (consortium) pour des travaux de réhabilitation de la route économique RN3 sur une distance de 155 km dont 65 km était entièrement à réhabiliter. Ces travaux ont été exécutés avec l'accord de l'Etat et les entreprises ont pu faire valoir leurs factures en compensation.</p> <p>Suite à la crise COVID et pour lutter contre le bois illégal en maîtrisant mieux le flux des bois, le Ministre en charge des forêts a signé un arrêté mettant en place un site unique d'emportage des bois transformés destinés à l'exportation. L'Intersyndicale Forêt Bois a négocié la grille tarifaire et les procédures à suivre avec l'exploitant du site.</p>	<p>UNIBOIS a tenu une réunion d'Assemblée générale, lors de laquelle les président et secrétaire général ont été maintenus, et un système de cotisation par les membres instauré.</p> <p>Mobilisation commune d'UNIBOIS et UNICONGO pour des activités de plaidoyer grâce à ATIBT Congo.</p> <p>T2 L'intersyndical continue de fonctionner avec le plaidoyer du code forestier (un nouveau courrier commun, organisation d'une réunion avec les parlementaires).</p> <p>T3 Le secteur agri-forêt d'UNICONGO a un nouveau président (DG d'IFO) et un nouveau vice-président (DG de Mokabi). Il a aussi deux nouveaux membres, qui sont les sociétés SICOFOR et Congo Déjà Wood. Le nombre total des sociétés forestières membres d'UNICONGO est 7.</p> <p>UNIBOIS souffre des problèmes internes de gestion et son contrat avec le programme FAO UE FLEGT a été terminé par ce dernier.</p> <p>L'ATIBT Congo continue à jouer le rôle de catalyseur et fédérateur dans le cadre du plaidoyer du secteur privé.</p>	<p>Reprise progressive des activités d'exploitation de SIFORCO et SCIBOIS, tous membres de la FIB. Déclaration d'intention de 3 sociétés à adhérer à la FIB au courant de ce semestre. Il s'agit de SOMIFOR et FODECO, sociétés à capitaux chinois et BOOMING GREEN à capital Franco-Libanais.</p> <p>T3 Les sociétés BOOMING GREEN et SOMIFOR ont déposé leurs demandes d'adhésion à la FIB.</p> <p>T4 Adhésion de BOOMING GROUP à la FIB.</p> <p>Ouverture des échanges avec la FEC pour l'intersyndicale.</p> <p>La Commission agriculture, pêche, élevage et Forêt de la FEC a comme Vice-Président le Gérant de la SODEFOR.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>T4 Un partenariat est en cours de discussion entre l'ATIBT Congo et UNICONGO en vue de capitaliser et pérenniser les actions menées par l'ATIBT Congo depuis 2018 et continuer de représenter l'ensemble du secteur privé congolais.</p>	
Opérateurs	<p>T0 Grande variété d'opérateurs, mais peu d'asiatiques. - Opérateurs intégrés (exploitation et transformation) souvent à capitaux étranger (UFA), majorité certifiés (FSC, légalité) - Opérateurs forestiers nationaux (UFA, VC, AEB/ARB), - Industriels (environs 200). T2 Installation visible d'opérateurs vietnamien (transformation) T3 Forte augmentation des sociétés chinoises illégales. Grosses difficultés économiques des sociétés formelles, dont plusieurs ont dû mettre une partie du personnel en chômage technique.</p>	<p>T0 Principalement des moyens et gros opérateurs : - Opérateurs historiques certifiés à capitaux principalement européens - Forte présence d'entreprises à capitaux asiatiques (74% des permis attribués). - Développement d'un secteur industriel (zone de Nkok). T3 Diminution des sociétés forestières chinoises illégales. Les sociétés fermées ne sont pas rentrées en Chine, mais ce sont installées au Cameroun. T4 Arrêt ou diminution des activités au niveau de certaines concessions forestières et fermeture de certaines Usines. L'administration forestières a renforcé les contrôles au niveau des provinces sur les PAO et les AAC.</p>	<p>T0 Disparité des opérateurs forestiers : - Grandes entreprises du Nord aménagés et certifiés (FSC, légalité) - PME nationales du sud (pas aménagées) - Sociétés asiatiques (peu aménagées). T2 D'après certains acteurs, on sent un frémissement dans la prise de conscience de sociétés asiatiques pour améliorer leur image (une société asiatique a fait une demande d'adhésion à UNICONGO, le syndicat inter-patronal). T3 : Les sociétés SICOFOR et Congo Deji Wood sont désormais membres du syndicat UNICONGO</p>	<p>T0 Principalement grands opérateurs forestiers sur les concessions (dont seulement un tiers est en activité à cause de la précarité de l'environnement politique et économique du pays). Secteur artisanal très important (selon CIFOR la production de sciages artisanales est 10 fois plus que la production industrielle). Projet de soutien au SP (AGEDUFOR) au sujet de l'aménagement forestier. T2 La clôture de la phase 2 du projet d'appui à la gestion durable des forêts (AGEDUFOR) mettra également fin à tout appui ou accompagnement dont bénéficiait le secteur privé forestier. D'autres voies de soutien au secteur privé en matière de l'aménagement restent à explorer. T4</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
				<p>Poursuite de la mise en œuvre des premiers plans d'aménagement forestier et attente de validation des plans d'aménagement pour d'autres sociétés.</p> <p>Attribution des titres forestiers d'exploitation par la procédure de cession à d'autres opérateurs nationaux et expatriés.</p>
Certification	<p>T0 Pays le plus avancé dans la certification légale et durable (nb de certificats, surfaces certifiées) probablement du fait de l'implantation historique du service certification forêt de Bureau Veritas à Douala. Ralentissement de la certification FSC, regain de la certification de légalité. Difficulté de certains opérateurs (Wijma, Rougier).</p>	<p>T0 Pays dynamique dans la certification de gestion durable (3 principales sociétés certifiées FSC, un PAFC opérationnel). T1 Déclaration du président le 26 septembre 2018, annonçant de fermer fin 2021 toute société non certifiée FSC. Groupe de travail en cours pour définir les modalités de mise en œuvre de la décision du chef de l'état de rendre la certification obligatoire (ouverture aux certifications FSC, PAFC Gabon, et légalité). T4 Signature d'un accord de coopération entre le Ministère en charge des forêts et FSC en janvier 2020. Observation d'une volonté à l'ouverture vers d'autres certificats</p>	<p>T0 2 opérateurs principaux certifiés FSC, une société asiatique certifiée légale. Difficulté pour les autres opérateurs d'être certifiés. T1 Nouveau projet de code forestier qui précise que « Les sociétés forestières certifient la gestion de leurs concessions forestières aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (art 72 de la dernière version connue). Selon l'administration forestière cet article considère un certificat de légalité comme le résultat de la certification de légalité vérifiée tierce partie, ou le cas échéant le certificat FLEGT (basé sur le SVL).</p>	<p>T0 Certification difficile (contexte politique, cadre réglementaire, moyens économiques des entreprises). Manifestation de la volonté vers la certification par certaines sociétés. T2 Première certification tierce partie (de légalité) attribuée en RDC, depuis l'arrêt des activités de certification en 2011. T3 La chute de prix des bois exportés vers la Chine pousse les sociétés exportatrices à s'engager dans le processus de certification leur permettant d'exporter plus facilement vers les Etats-Unis et l'Europe. T4 Poussée vers la certification tierce partie (légalité) et un second certificat pour la RDC.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		que FSC, le projet de Loi des Finances Rectificative accordant également une réduction de la taxe de superficie pour les sociétés certifiées PAFC et un taux préférentiel pour les entreprises certifiées légalité audité. Pour les non -certifiées, la taxe a été augmenté de 100%		
FSC	<p>FSC en perte de vitesse sur le BC (pas de nouvelles entreprises certifiées depuis plusieurs années). IFL : définition des indicateurs de gestion des IFL dans le BC en 2018. En 2019 un bureau régional a été installé à Libreville au Gabon. Publication des référentiels FSC nationaux prévue en 2019. Une évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des IFL au Gabon et au Congo est mandaté par FSC en début 2020. Mise en œuvre de la motion 34/2017 à suivre. Elaboration des référentiels FSC nationaux en cours depuis 2019.</p>			
	<p>T0 Grosse baisse de la certification FSC en 2018 (non-renouvellement ou perte de certification, sociétés en difficulté). FSC FM : 411 976 ha/2 FSC CW : 617 776 ha/2 T1 Perte de certificat FSC FM Groupe Wijma et perte de certificat FSC CW SFID FSC FM : 341 708 ha/1 FSC CW : 359 060 ha/1</p>	<p>T0 Certification FSC stable depuis 2009. FSC FM : 2 042 616 ha/3 T1 Déclaration du président gabonais le 26 septembre 2018, annonçant l'arrêt fin 2021 toute société non certifiée FSC. Perte de certificat FSC FM pour une des CFAD de Rougier Gabon (Léké), séparation des certificats pour les CFAD Haut-Abanga et Ivindo, gain du certificat FSC CW de Cora Wood (UFA 3). FSC FM : 1 741 278 ha/4 FSC CW : 235 593 ha/1 T3</p>	<p>T0 Certification stable (en nombre d'entreprises). T3 Certification FSC en danger à cause des IFL (Motion 65/2014). FSC FM : 2 410 693 ha/4 (2 sociétés) FSC CW : 669 589 ha/1 T4 Toutes les UFA de CIB sont désormais certifiées 100% FSC FM (UFA Mimbéli- Ibenga mars 2020), portant ainsi la superficie totale des concessions forestières certifiées FSC FM à 3 240 962 ha.</p>	<p>T0 Certification FSC absente pour cause de contexte difficile, notamment à cause du faible niveau de gouvernance locale, pour s'engager dans la certification FSC. T3 Malgré le contexte difficile une société s'est engagée pour obtenir le certificat FSC. T4 Question sur les IFL, un blocage au développement de la certification en RDC. Crainte de CFT envers FSC en raison des IFL et se retire du processus malgré la promesse d'appui (PPECF) pour son accompagnement.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		<p>Ré-obtention du certificat FSC FM par Rougier pour 2 concessions (Léké et Moyabi) Une proposition de standard FSC national a été élaborée en 2019. FSC FM : 2 061 190 ha/3 FSC CW : 235 593 ha/1</p>		
PAFC	<p>Projet de développement et reconnaissance d'un PAFC Régional en cours par l'ATIBT (fonds PPECF + IDH + PEFC Int.) démarré en janvier 2019 Installation d'un coordinateur de projet en juin 2019, basé à Yaoundé</p> <p>Définition d'un planning d'action, préparation des protocoles d'accord avec les initiatives nationales, élaboration des premiers documents de procédures de schéma régional. Une formation pour auditeurs PAFC a été organisée à Libreville en septembre 2019, et un forum régional y a eu lieu en novembre 2019 sur les normes du futur PAFC Bassin du Congo.</p> <p>Deux consultations publiques et un test pilote du standard de gestion forestière ont été organisés en 2020 : Première phase de consultation (décembre 2019- février 2020 ; deuxième phase (mai-juin 2020) et un test pilot (mai 2020).</p> <p>UFIGA, ATIBT Congo et FIB ont organisé un plaidoyer du secteur privé lors de la 2^{ème} consultation publique à l'aide d'un expert certification (cf. activité 1.7Bb)</p>			
	<p>T0 Initiative PAFC Cameroun présente Schéma en développement.</p>	<p>T0 Initiative PAFC Gabon présente Schéma développé et reconnu PEFC 1 OC accrédité (BV) 1 société certifiée (CEB), une en cours (Rougier). 596 822 ha/1 T2 Rougier sursoit à sa décision d'aller vers PAFC Gabon, CBG s'est désengagée. T3 Plusieurs sociétés se disent intéressées d'obtenir le certificat PAFC/PEFC, mais n'aucune s'est encore engagée à travers le programme coaching PPECF. 1 OC accrédité (BV)</p>	<p>T0 Initiative en constitution (association membre PEFC en 2017). Schéma à développer. T4 Participation à la consultation du SP sur la deuxième phase de consultation du PAFC bassin du Congo.</p>	<p>T4 Participation à la consultation du SP sur la deuxième phase de consultation du PAFC bassin du Congo.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		1 société certifiée (CEB) 596 822 ha/1 T4 Participation à la consultation du SP sur la deuxième phase de consultation du PAFC bassin du Congo.		
OLB	Système proposé par Bureau Veritas uniquement, et géré par BV Douala. Référentiels GF et COC en cours de révision BV présent historiquement sur le BC Après une période peu active pour des raisons de réorganisation d'équipe, une nouvelle formation d'auditeurs sera organisée la première semaine du mois de septembre (2019). Une formation pour auditeurs OLB a été organisée en septembre 2019 à Libreville. La version revue du référentiel OLB sera probablement publiée lors du T1 de 2020.			
	T0 3 123 123 ha /12 T1 Perte certificats Panagiotis Marelis, CAFECO et SCIEB, et fusion CFC et SEBC 2 690 087 ha/10 T2 Suspension du certificat de SEFFECAM 2 562 073 ha/10 T3 Perte UFA Alpicam et partenaires, obtention certificat SEEF 2 649 877 ha /12	T4 Plusieurs sociétés inscrites au programme de coaching PPECF II disent être intéressées d'obtenir le certificat de légalité audité (OLB, LS ou TLV)	T0 852 820 ha /2 T4 : Suspension du certificat de STC (Vicwood, UFA Ipendja) le 7 mars 2020	-
LS	Rachat de Rainforest Alliance par NEPCon, système FLV remplacé par Legal Source. NEPCon très dynamique sur la sous-région (formations, séminaires, etc). Formation pour auditeurs LS a été organisée en mars 2019.			
	T0 40 992 ha /1 T1	T0 0 ha/0 T1	T0 1 696 211 ha/2 (IFO et Mokabi) T1	T2

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	Perte certificat Hevecam 0 ha/0 T3 Obtention certificat Hevecam 40 992 ha /1	Obtention certificat RFM 321 428 ha/1 T4 Suspension de Rain Forest Management (RFM)	Perte certificat Mokabi (Groupe Rougier) 1 109 881 ha/1 T3 Réactivation du certificat Mokabi (uniquement pour un lot de bois précédemment certifié)	Premier certificat de légalité en RDC (CFT pour concessions dans la province Tshopo) 544 145 ha/1 T4 2 ^{ème} certificat de légalité en RDC (LS/IFCO, concession sous CCF ¹ 018/11 de 205 369 h dans la province de Tshopo)
TLV	Timber Legality Verified, système propose par Control Union. Le référentiel et la liste de sociétés certifiés sont disponibles sur demande.			
		T0 236 256 ha/1 (Corawood) T2 Obtention certificat SOMIVAB 431 528 ha/2		
APV				
Situation	T0 En vigueur depuis 2011 (signé le 6 octobre 2010, ratifié le 9 août 2011) En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est au ralenti depuis 2014. T1 Appel à manifestation d'intérêt pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'APV Cameroun (démarrage prévu en janvier 2019)	T0 Négociation en cours depuis septembre 2010. Suspendues en 2011, elles ont redémarré en 2014, et sont peu dynamiques depuis. T3 En décembre 2019 le Ministre en charge de forêts a adressé un courrier à la délégation européenne à Libreville demandant la reprise des négociations APV. T4	T0 En vigueur depuis 2013 (signé le 17 mai 2010, ratifié le 4 juillet 2012). En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est suivie et relativement dynamique (le Congo fait l'objet d'un projet d'assistance technique jusqu'en nov. 2018). T1 La phase I du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV au Congo	T0 Négociations depuis octobre 2011, ont connu de nombreuses phases de ralentissement (non-respect de la feuille de route), puis une relance officielle en 2016. Négociations officielles toujours au ralenti mais beaucoup de progrès ont été réalisés par la Commission Technique de négociations Nationale, et ses sous- commissions. T2

¹ CCF : Contrat de concession forestière

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>T2 Revue conjointe achevée au premier semestre 2019 et feuille de route élaborée pour mise en œuvre effective dès le second semestre.</p>	<p>Pour anticiper cette reprise des négociations et permettre au Ministre une bonne visibilité et projection, l'UFIGA a produit un rapport pour la relance des négociations complété par une note technique destinée au Ministre en charge des forêts, négociateur de l'APV/FLEGT.</p>	<p>s'est terminé. Le contrat FRMi-ATIBT a fini le 30 novembre 2018. Tenue du 9^{ème} CCM (21-22/11/18). T2 Principales conclusions CCM10 -Retard pris dans la mise en œuvre de la phase 1(prérequis) du déploiement du SVL, -Retards accusés dans la mobilisation des financements de la partie nationale, des partenaires techniques et financiers. -Forte implication du Ministère des finances et du budget dans le processus APV FLEGT (remerciement du CCM) - Appui de l'Union Européenne pour la création du comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL. -Réalisation de toutes les recommandations des CCM 8 et 9 avant le CCM 11. T3 Le contrat de financement d'une phase 2 du projet APV FLEGT entre DFID et l'AFD a été annulé. A la place les fonds DFID gérés par FGMC financent EFI pour la mise en</p>	<p>Certaines activités de la feuille de route de la commission technique pour le 1^{er} et 2^{ème} semestre 2019 ont été accomplies grâce au financement de l'AFD via le projet AGEDUFOR et au fonds Belge via le projet UNESCO. T3 La commission technique APV a produit un Vade-mecum pour les opérateurs privés avec les vérificateurs de légalité. Pour cause de lenteur de l'avancement du processus APV FLEGT, et du besoin d'éléments de preuve de légalité de bois pour les sociétés exportatrices de bois, la DUE, le Point Focal FLEGT et la FIB propose d'ajouter un mandat au CTN pour élaborer une grille de légalité et un SVL simplifiés pouvant servir aux besoins des systèmes de diligence raisonnée des importateurs dans le cadre du RBUE. T4 Appui financier en faveur du ministère de l'Environnement (CTN)² dans le cadre du projet FLEGT/UNESCO-UE (avenant).</p>

² CTN : Commission Technique des Négociations

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>œuvre des projets d'appui à l'APV à court et moyen terme.</p> <p>Principales conclusions du CCM 11 : Reformulations de certaines recommandations des CCM 8 et 9, afin de faciliter leur mise en œuvre ;</p> <p>Démarrage de l'étude juridique préparatoire à la finalisation des textes d'application du code forestier début 2020 (financement DFID) ;</p> <p>L'Observatoire Indépendant mandaté (OI) et l'Observatoire Indépendant Externe (SNOIE) doivent développer une stratégie de collaboration ;</p> <p>Validation de la stratégie de communication, son plan d'action budgétisé et le plan de communication du CCM ;</p> <p>Organisation d'une réunion de GTC élargi, avant fin 2019, pour finaliser le PTA 2020</p> <p>T4</p> <p>Le mise en œuvre de l'APV-FLEG Congo a été très impactée par la pandémie covid-19 ; plusieurs activités ont été suspendues ou réorganisées pour être gérées en télétravail pendant la période de confinement.</p>	<p>Elaboration des instruments-annexes à l'accord.</p> <p>Publication des documents en rapport avec l'APV-FLEGT.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			Les principales recommandations du CCM 11 sont en cours de finalisation. Le CCM 12 prévu au mois de juin 2020 n'a pas pu avoir lieu, à cause de la pandémie covid-19.	
Grille de légalité	<p>TO 8 grilles de légalité : - 7 pour l'exploitation forestière (en fonction des titres) - 1 pour les unités de transformation. Grilles de légalité critiquées (inadaptation de certains vérificateurs) et particulièrement lourdes. Projet de révision prévu en 2019.</p> <p>T1 Une proposition de révision de la grille de légalité des UFA et des unités de transformation a été soumise à la FAO par le GFBC.</p> <p>T2 Processus national de révision des grilles de légalité existantes et de 4 nouvelles grilles proposées pour d'autres titres forestiers en cours de mise en œuvre à travers 3 projets FAO portés par : - l'Administration Camerounaise (MINFOF) - la société civile (GDA) - le secteur privé (GFBC)</p>	<p>TO 1 grille de légalité. Une révision est en cours, pour : - Séparer les marchés exports et domestiques, et d'une autre part - Faire une grille par groupe d'acteurs (CFAD/CPAET, Industriels, négociants, forêts communautaires) - Séparer les éléments de « standard » (PCI) des éléments de contrôle (vérificateurs, qui feront partie du SVL).</p> <p>T4 Le rapport sur la relance des négociations produit par l'UFIGA propose la séparation des éléments de « standard » (PCI) des éléments de contrôle (vérificateurs, qui feront partie du SVL)</p>	<p>TO 2 grilles de légalités : - Une pour les forêts naturelles - Une pour les forêts de plantation. Le développement du SVL se consacre principalement à celle pour les forêts naturelles. Un projet de révision des grilles de légalité est initié par la CLFT.</p> <p>T1 Une proposition de projet pour la révision des grilles de légalité a été soumise à la FAO par la CLFT.</p> <p>T2 Le projet de révision des grilles proposé par la CLFT est en standby, en attente de l'adoption du projet de code forestier</p> <p>T4 RAS : Le projet de révision des grilles proposé par la CLFT est toujours en standby, en attente de la promulgation de la nouvelle loi forestière.</p>	<p>TO 3 grilles de légalité : 1 pour le secteur industriel 2 pour le secteur artisanal (1^{ière} et 2^{ème} catégorie).</p> <p>T1 Les tests de terrain réalisés en septembre 2018 pour la grille de légalité de l'exploitation artisanale de 1^{ère} catégorie et consolidation. Le test de la grille de légalité de l'exploitation industrielle a été réalisé en décembre 2018. Deux autres documents ont été produits par la CTN : 1 sur l'accès à l'information et la transparence dans le secteur forestier, et 1 sur la liste des bois et produits dérivés couverts par le régime d'autorisations FLEGT.</p> <p>T2 Consolidation des résultats de test sur la grille de l'exploitation industrielle. Etude sur les contrariétés juridiques de la grille de légalité de l'exploitation industrielle.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Lancement conjoint des projets et élaboration de la méthodologie de révision en juin 2019 T3</p> <p>Validation des nouvelles grilles de légalité par les 3 groupes d'acteurs lors d'un atelier national organisé par le GIZ à Ebolowa en décembre 2019</p>			<p>Version révisée de la grille de l'exploitation industrielle du bois. Plénière de la commission technique élargie aux différents coordonnateurs provinciaux de l'Environnement (Mai-Ndombe, Equateur, Tshuopo, Tshuapa, Mongala) en juin 2019.</p> <p>Atelier de restitution des travaux de la CT et de présentation des résultats aux parties prenantes en juin 2019. T3</p> <p>Un troisième document complémentaire a été produit par la CTN et présenté aux sociétés forestières lors d'un atelier : Vade-mecum pour les opérateurs forestiers. T4</p> <p>Elaboration des Vade-mécums des grilles des industriels et des artisanaux (1^{ère} et 2^{ème} catégorie). Elaboration du guide pour l'exploitation forestière légale en RDC. Actualisation de la liste des produits à soumettre à l'autorisation FLEGT Actualisation du document d'accès à l'information et à la transparence dans le secteur.</p>
Développement SVL	<p>Mise en œuvre au ralenti : - 3 arrêtés fixant les procédures de délivrance des certificats de</p>	<p>- Organisation d'un atelier en 2017 pour tirer des leçons des pays</p>	<p>En vigueur depuis 2013 (signé le 17 mai 2010, ratifié le 4 juillet 2012).</p>	<p>T0 Des procédures de vérification de la légalité correspondant aux grilles de</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>légalité et des autorisations FLEGT, et mise en vigueur du SIGIF publié en 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indisponibilité du système informatique SIGIF 2. - Peu d'action de restructuration du contrôle du MINFOF. - Un AIS en 2012-2013, pas de suite. <p>T2 Un désaccord entre le MinFoF et la DUE sur la valeur du SIGIF pour l'émission des autorisations FLEGT.</p> <p>T3 Quelques membres du GFBC se sont portés volontaires pour des tests terrain du SIGIF3, qui ont été réalisés par le MinFoF en décembre 2019.</p>	<p>avec un APV en cours de mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des manuels de procédures (incluant procédures de contrôles) ont été élaborés par l'administration en 2017. - Volonté pour élaborer et tester le SVL en même temps que la grille pour garantir son adaptation à la réalité et gagner du temps lors de la phase de mis en œuvre de l'APV. <p>T2 Installation de TRACER Nkok pour les bois entrant dans la ZES de Nkok basé sur la diligence raisonnée.</p> <p>T4 L'UFIGA a initiée une initiative d'utilisation du même logiciel de traçabilité (PROSYGMA/PALLITRACKS) et dont la phase pilote est en cours auprès de deux entreprises membres. Le système a été renommé GABONTRACKS et une restitution de la phase pilote auprès de l'administration forestière et les autres membres de l'UFIGA est prévu dès que la phase pilote a été clôturée.</p>	<p>En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est suivie et relativement dynamique (le Congo fait l'objet d'un projet d'assistance technique jusqu'en nov. 2018).</p> <p>T1 La phase I du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV au Congo s'est terminé. Le contrat FRMi-ATIBT a fini le 30 novembre 2018. Tenue du 9^{ème} CCM (21-22/11/18).</p> <p>T2 Principales conclusions CCM10</p> <ul style="list-style-type: none"> -Retard pris dans la mise en œuvre de la phase 1(prérequis) du déploiement du SIVL, -Retards accusés dans la mobilisation des financements de la partie nationale, des partenaires techniques et financiers. -Forte implication du Ministère des finances et du budget dans le processus APV FLEGT (remerciement du CCM) - Appui de l'Union Européenne pour la création du comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL. -Réalisation de toutes les recommandations des CCM 8 et 9 avant le CCM 11. 	<p>légalité du secteur industriel et artisanal (1^{ère} catégorie) ont été élaborées et (seront) testées en même temps que les tests de grilles de légalité en 2018.</p> <p>La procédure de vérification de légalité de la grille artisanale (2^{ème} catégorie) doit encore être testée.</p> <p>T1 Procédures de vérification de la grille de légalité de l'exploitation industrielle et artisanale vérifiées lors de tests de terrain de septembre et décembre 2018</p> <p>T4 Elaboration des PVL (Procédure de vérification de légalité) des concessions forestières des forêts de Communautés locales (FCL). Actualisation des PVL des grilles de légalité des industriels, des artisans de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>T3</p> <p>Le contrat de financement d'une phase 2 du projet APV FLEGT entre DFID et l'AFD a été annulé. A la place les fonds DFID gérés par FGMC financent EFI pour la mise en œuvre des projets d'appui à l'APV à court et moyen terme.</p> <p>Principales conclusions du CCM 11 : Reformulations de certaines recommandations des CCM 8 et 9, afin de faciliter leur mise en œuvre ; Démarrage de l'étude juridique préparatoire à la finalisation des textes d'application du code forestier début 2020 (financement DFID) ;</p> <p>L'Observatoire Indépendant mandaté (OI) et l'Observatoire Indépendant Externe (SNOIE) doivent développer une stratégie de collaboration ;</p> <p>Validation de la stratégie de communication, son plan d'action budgétisé et le plan de communication du CCM ;</p> <p>Organisation d'une réunion de GTC élargi, avant fin 2019, pour finaliser le PTA 2020</p> <p>T4</p> <p>Organisation des GTC 70 et 71 (finalisation du PTA 2020)</p>	
Systeme national de traçabilité	T0	T0	T0	Une initiative a démarré en 2015 (le PCPCB : Programme de Contrôle

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Basé sur une base de données SIGIF II inachevée (après plusieurs projets/prestataires). Initiatives privées en développement (PALLITRACK). Les deux systèmes se basent sur l'identification des produits bois par codes-barres.</p> <p>T2 Projet d'harmonisation des systèmes privés de traçabilité à des fins d'arrimage au système national en cours de discussion/négociation (PAMFOR)</p>	<p>Un atelier d'orientation a été organisé en 2017. Des décisions n'ont pas encore été prises.</p> <p>T2 Installation de IWOODATA à Nkok, ce logiciel trace le bois depuis son entrée dans la ZES de Nkok, jusqu'à sa sortie.</p> <p>T3 En concertation avec le MINEF, l'UFIGA a pris l'initiative de former et faire installer chez l'ensemble de ses membres le logiciel Pallitracks, qui est déjà utilisé aussi par les sociétés industrielles au GSEZ de Nkok (IWOODATA). Des décisions officielles concernant un futur système national de traçabilité n'ont pas encore été prises.</p> <p>T4 Des échanges ont démarré entre l'administration forestière et PROSYGMA/UFIGA concernant le cahier de charges de l'administration pour l'interconnexion et transferts de données.</p>	<p>Basé sur un outil informatique, le SIVL, qui couple les informations de traçabilité et de contrôles, était livré en 2016, mais en cours d'adaptation pour corriger et adapter. Le SIVL utilise pour l'identification des arbres et des produits bois des codes-barres. Phase de déploiement et d'opérationnalisation à suivre.</p> <p>T2 Mise en place d'un plan d'action de déploiement du SIVL (conclusions rapport TERE) :</p> <p>Le besoin de renforcement des connaissances et du matériel informatiques dans les DDEF ;</p> <p>De gros problèmes de connectivité à internet dans la plupart des sites visités ;</p> <p>D'importantes modifications dans les pratiques actuelles liées à l'arrivée du SIVL qu'il faudra être capables d'accompagner.</p> <p>Éléments importants à retenir pour la bonne marche du déploiement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un planning serré, qui ne supportera pas de retard si l'objectif affiché est un lancement en production des premiers modules du SIVL est souhaité pour 2020. 	<p>de la Production et Commercialisation de bois, couplé au SIGEF : Système d'Information de Gestion Forestière), mais a échoué, faute de la viabilité technique du système et la gestion financière. Le PCPCB utilisait pour l'identification des produits bois des codes-barres surtout pour le bois situé dans la partie Ouest du pays (Kinshasa).</p> <p>T4 Identification du nouveau prestataire PCPCB dénommé « AIDL » en remplacement de SGS mais il n'est pas encore officialisé par un arrêté.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<ul style="list-style-type: none"> • L'importance d'un accompagnement de la CLFT dans la mise en cadence des différentes tâches prévues pour le déploiement du SIVL. • Le rôle clé de la relation entre les deux principaux ministères impliqués : MEF et MFB. • Le risque de retard au démarrage des utilisateurs pour diverses raisons comme les problèmes d'internet, le manque de compétence ou de matériel adéquat pour une utilisation quotidienne du SIVL. <p>T3 Obtention d'un projet FAO par la CLFT pour sensibiliser l'ensemble des sociétés forestières sur le SIVL et lancer le déploiement. Collaboration entre TERE, CLFT et ATIBT pour faire un état de lieux des systèmes de traçabilité en place, lors des visites de sensibilisation. En 2020 mise en œuvre du module fiscalité du SIVL.</p> <p>T4 Dans le cadre du déploiement des modules fiscalité, légalité et permis spéciaux du Système Informatique de Vérification de la légalité (SIVL), les formations prévues au premier semestre 2020 ont été renvoyées à cause de la pandémie covid-19.</p>	

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>Le Groupe de Travail Interministériel pour le déploiement du SIVL (MEF-MFB-MPSIRTACMM) s'est organisé pour opérer en télétravail afin d'analyser la faisabilité d'une formation en ligne des utilisateurs SIVL à travers les outils e-Learning du Ministère des Finances et du Budget.</p> <p>Pour mener à bien cette activité, l'assistance technique (SOGEROM) mobilisée par la DUE a été mis à contribution en vue de faire une proposition de mise à jour du plan de déploiement SIVL, notamment le projet de formation à distance des utilisateurs du module fiscalité.</p>	
 Cadre réglementaire	<p>T0 Cadre juridique présentant des incohérences. Projet de révision de la loi forestière et des textes d'application inachevé depuis 2008.</p> <p>T1 Un avant-projet de nouvelle loi a été élaborée, portant Régime des forêts et de la faune. Une réunion de concertation a eu lieu le 12 novembre 2018.</p> <p>T2 Avant-projet de nouvelle loi en relecture au service du Premier</p>	<p>T0 Code forestier révisé, et en attente de validation par le parlement (pour lequel des élections de nouveaux membres sont prévus en fin d'année 2018). Projet de texte pour la définition d'une forêt en cours de formulation, dans le contexte du fort développement du secteur agro-industriel. Processus dynamique d'élaboration de textes d'application.</p> <p>T2 Trois notes circulaires concernant les documents à déposer au Brigades des Eaux & Forêts,</p>	<p>T0 Code forestier en cours de révision (à suivre). Définition des normes d'aménagement simplifiées en cours</p> <p>T1 Un nouveau projet de texte de nouveau code forestier est apparu, différent du texte validé par les parties prenantes en 2017 et qui contient plusieurs articles très contraignants pour le secteur privé.</p> <p>T2 Le secteur forestier s'est organisé pour dénoncer certaines dispositions dans le projet de</p>	<p>T0 Cadre juridique complexe avec en plus des textes nationaux, aussi des textes provinciaux. La FIB met en œuvre un projet de collecte et analyses de textes dans les trois provinces de production de bois principales. Un document des recommandations a été produit et adressé à l'attention des diverses autorités au niveau central et provincial. Le projet de révision du code forestier de 2002 a été annoncé, mais des véritables discussions entre les parties prenantes n'ont</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Ministère et en attente d'harmonisation avec le MINFOF. T3</p> <p>Projet de loi de finances de 2019 très négatif pour le secteur forestier formel (forte augmentation de fiscalité et parafiscalité supplémentaire).</p>	<p>documents à présenter aux postes de contrôles (fixes et mobiles) et obligation déclarations volumes pour les sociétés négociants. T3</p> <p>Projet de Code forestier retiré du parlement en fin 2019 afin de pouvoir inclure des améliorations, notamment au sujet halieutique. T4</p> <p>Plusieurs arrêtés ont été signés par différents Ministères (Intérieur, Défense, Travail, Eaux & Forêts) pour encadrer les opérateurs économiques durant la crise COVID</p>	<p>nouveau Code forestier, comme le partage de production (courrier commun en février, définition d'un argumentaire, organisation d'une réunion d'information avec les parlementaires en juin). T3</p> <p>Grâce aux actions de plaidoyer, notamment en lien avec les projets de l'ATIBT, l'examen du projet de code forestier avait été reporté de la session parlementaire de juin 2019, à la session de novembre 2019.</p> <p>En décembre 2019 le projet a été adopté au niveau de l'Assemblée nationale. A noter que concernant le partage de production : « A l'instar du secteur pétrolier, c'est une loi spécifique qui déterminera les modalités de partage de production à l'issue d'une étude qui sera lancé dès l'adoption de ce projet de loi par le Parlement »</p> <p>La prochaine étape est la lecture au niveau des Sénateurs en février 2020. T4</p> <p>Le projet de loi portant code forestier a été adopté par la chambre haute du parlement (SENAT) au mois d'avril 2020. La promulgation est toujours en</p>	<p>officiellement pas encore débutées. T2</p> <p>Discussions en bilatérale entre la FIB et la Fédération des entreprises du Congo ayant abouti à la formulation des propositions d'amendements sur le projet de Code en instance de révision. T3</p> <p>Il est prévu pour 2020 l'élaboration d'une nouvelle politique forestière, tenue d'états généraux des forêts, et l'élaboration d'un nouveau Code forestier.</p> <p>Plusieurs projets d'arrêtés ont été contestés par la FIB en 2019, et le projet de loi de finances annonce des fortes augmentations de fiscalité et de parafiscalité. T4</p> <p>Primauté de l'élaboration de la politique forestière nationale avant la révision du Code forestier en RDC (Priorité d'action).</p> <p>Soumission préalable des décrets/arrêtés au débat du conseil des ministres avant la signature par le ministre sectoriel (Option levée par le Gouvernement).</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			attente (processus retardé à cause de la pandémie covid-19)	
Reconnaissance certification	<p>T0 Effectif depuis 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2013 : publication de textes réglementaires portant sur la reconnaissance des systèmes privés de certification. - 2014 : validation des procédures de reconnaissance des certificats privés. - 2015 : agrément de BV comme Bureau de Certification opérant au Cameroun dans le cadre du régime d'Autorisation FLEGT. - 2016 : reconnaissance de 2 standards de BV (FSC et OLB), permettant l'attribution de certificats de légalité FLEGT aux titulaires de certificats FSC et OLB délivrés par BV. <p>T2 2 sociétés forestières ou transformatrices détentrices d'un certificat accordé par BV ont obtenu le certificat de légalité FLEGT dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT</p>	<p>T0 Discussions à initier.</p> <p>T1 Suite au Forum national sur la généralisation de la certification pour les activités de la filière forêt-bois au Gabon (ANPI), proposition de d'intégrer la certification dans les négociations d'un APV FLEGT (par l'ATIBT, soutenue par l'UE)</p> <p>T4 Dans le rapport commandité par l'UFIGA sur l'état des lieux de l'APV/FLEGT au Gabon, des recommandations ont été formulées pour la reconnaissance de la certification privé</p>	<p>T0 La certification tierce partie est mentionnée dans l'article 3.3 de l'Annexe III de l'APV FLEGT. Une évaluation formelle de chaque système de certification devrait être effectuée par l'IGEF. Développement des procédures de reconnaissance des systèmes de certification privée initié en 2016, mais processus non abouti.</p> <p>T1 Recommandation 4 du CCM 9 : Finaliser la procédure de reconnaissance de standards de certification et mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre.</p> <p>T2 Un état des lieux de la reconnaissance de la certification dans le SVL a été fait, des contacts ont été pris pour proposer des TDR pour compléter la procédure de reconnaissance existante, qui est incomplète. La CLFT et la DUE n'ont pas le budget pour cela, et le projet se propose de le prendre en charge (cf. activité 1.7a)</p> <p>T3 ATIBT a collaboré avec CLFT, EFI et DUE pour élaborer des TdR et sélectionner un cabinet permettant</p>	<p>T0 Discussions à initier.</p> <p>T4 Un atelier sur la certification envisagée d'ici septembre 2020 : Discussions croisées entre les exploitants forestiers, l'administration, la société et les organismes de certification sur la reconnaissance de la certification vérifiée tierce dans l'APV-FLEGT.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>de disposer d'un manuel de procédures lors du premier semestre 2020.</p> <p>T4</p> <p>Le bureau d'étude CGIS a été retenu pour la réalisation de cette étude, après appel d'offre.</p> <p>Le consultant a réalisé une première mission en République du Congo au mois de février 2020 pour rencontrer les différentes parties prenantes et définir les principales orientations de l'étude via une réunion de cadrage. La première mouture du manuel de procédure a été ensuite produite et transmise à l'ensemble des Parties Prenantes (PP) pour commentaires. Une première version de ce manuel a été transmise à la commission européenne relecture et commentaires. Cette version du manuel sera ensuite transmise à la partie Congolaise pour avis.</p>	

3.2 Revue des risques actualisée par pays

Ce tableau fait suite aux tableaux des forces, faiblesses, risques et opportunités présentés par pays dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, et présente l'évolution de la situation des risques et des opportunités depuis cette date à juin 2020.

Tableau 7 : Revue actualisée des risques par pays pour la bonne mise en œuvre des activités de projet

Description des risques	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Evolution des risques	<p>Le processus de mis en œuvre de l'APV FLEGT a repris après la revue conjointe Cameroun-UE et les activités de concertation pour la révision des grilles de légalité. Le MinFoF a effectué des tests terrain du SIGIF qu'il a déclaré concluants.</p>	<p>Le ralentissement des exports de bois continue. Le Ministre en charge des forêts semble soutenir l'obligation nationale de certification FSC des concessions forestières. A travers la loi de Finances rectificative 2020, le Ministre en charge des forêts semble être ouvert pour la reconnaissance du PAFC/PEFC, instaurant une diminution de la taxe de superficie. D'autre part les superficies certifiées légalité audité bénéficient également d'un taux préférentiel, mais qui représente une hausse de 50% et les non certifiés une hausse de 100%. L'instauration d'autres taxes et droits aura un impact entre 4 et 9% sur le CA. Plusieurs entreprises auront des difficultés d'y faire face et surtout le risque que la démarche pour la certification sera également impactée.</p>	<p>Le climat d'investissements dans l'industrie de transformation du bois est négatif avec une loi des finances 2019 et un projet de code forestier proposant des dispositions fiscales très impactantes sur le l'économie forestière.</p>	<p>La situation politique semble un peu plus stable et des ministres ont été nommés. Le dynamisme de la Commission Technique des Négociation (CTN) malgré les difficultés liées à son fonctionnement, principalement appuyée pour ses activités par les partenaires (UE, DFID, etc.)</p> <p>La production des annexes à l'accord APV et autres documents sur l'exploitation légale du bois en RDC.</p>

Nouveaux risques	L'instabilité organisationnelle du GFBC, ne favorise pas la mise en œuvre des activités du projet. En effet, la société Pallisco, qui était l'un des membres moteurs pour la mise en œuvre de l'actuel projet, a quitté le syndicat en novembre 2019, et un nouveau bureau exécutif a été élu. De plus, le référent FLEGT-Certification n'a pas de bureau au sein des locaux du GFBC, n'a pas une relation de collaboration avec l'équipe et rencontre des restrictions pour travailler avec certaines parties prenantes du projet. De ce fait, le référent a dû mal à trouver sa place pour mener à bien les activités. Le projet de nouvelle loi de finances prévoit entre autres une augmentation de 1,75% de taxes d'abattage, de 5% de droits de sortie des bois sous forme de grumes et 4,35% sous forme de débités, ainsi que l'introduction d'une taxation des documents officiels (carnets de chantier, DF10, etc.). Les coûts de production très élevés et l'instabilité politiques dans le Sud-Ouest ont déjà poussé plusieurs sociétés formelles à mettre une partie du personnel en chômage technique. La nouvelle loi rendra l'activité forestière pour les	Aussi la production de bois est régulièrement menacée à cause de problèmes logistiques de transport, causés par le dysfonctionnement du chemin de fer et le très mauvais état des routes nationales du Gabon empêchant aussi bien les activités d'approvisionnement des chantiers (en carburant et pièces détachées), que d'évacuation des produits. Une diminution forte de revenus, retardera les décisions d'adhérer au programme de coaching PPECF pour la certification forestière. Bien que le pays ait adopté des mesures d'allègement face à la situation du covid-19 (circulation entre provinces, etc.), face aux nombres de cas croissant, les risques d'un re-confinement ne sont pas à écarter. A cela s'ajoute la Grève des agents du Ministère des Eaux et Forêts qui paralyse les activités des forestiers (empotages, chargement et contrôles)	Le projet de nouveau Code forestier a été voté au Sénat et sera traité par le Parlement en début de l'année 2020. Il inclut toujours le principe d'un partage de production grumes, dont une étude d'impact sera diligentée. L'administration a présenté la feuille de route pour le déploiement du SIVL, avec pour le premier semestre un démarrage de la module Fiscalité, qui sera suivi par le module Légalité. Il n'est pas sûr que l'ensemble des sociétés soit équipé, ou capable de s'équiper pour renseigner le SIVL. Situation COVID 1 ^{er} semestre 2020 Dans le cadre du processus FLEGT au Niveau du MEF et UE certaines activités programmées au premier semestre 2020 ont été renvoyées à cause de la pandémie covid-19 et devraient se poursuivre courant second semestre. Les entreprises forestières ont fortement été impactés dans la mise en œuvre de leur activité quotidienne ce qui a eu des répercussions directes sur leur disponibilité et sensibilité aux activités du projet.	Arrêt d'avancement du processus de négociation APV FLEGT pour cause de manque de motivation exprimée de l'administration. Forte augmentation de coûts de production à cause de nouvelles mesures fiscales annoncées et effondrement de marché de bois tropical en Chine, menacent le secteur forestier formel. Le projet AGEDUFOR étant terminé depuis le 30 juillet 2019, l'administration risque d'encourir des retards dans de sujets comme la validation de plans d'aménagement ou la préparation des dossiers CITES à cause de manque d'appui. Soutien de la revue de légalité des titres par le ministre avec l'implication du conseil consultatif national des forêts qui n'est pas encore très opérationnel. Retard dans la prise des décrets/arrêtés à caractère urgent suite au long processus d'adoption des textes au niveau du Gouvernement. Perturbation de cycle d'approvisionnement en bois et difficultés dans l'exécution des
------------------	---	---	---	---

	<p>sociétés formelles non-rentable avec comme risque la fermeture de plusieurs sociétés certifiées OLB membres du GFBC.</p> <p>Des nouvelles sociétés illégales chinoises et vietnamiennes exportent l'espèce CITES Bubinga et des équarris de Padouk (une essence qui peut seulement être exporté sous forme de débités, et augmentent ainsi la concurrence déloyale entre sociétés légales et sociétés illégales.</p>			<p>accords (pré financement) entre clients et sociétés suite au Covid.</p> <p>Difficile suivi des opérations dans les chantiers directement par les chefs d'entreprise suite aux mesures restrictives sur le Covid (suspension de transport aérien).</p> <p>Crainte des sociétés et perte de confiance à la certification FSC face à la question IFL.</p>
<p>Mesures d'atténuation</p>	<p>Le GFBC a demandé un rendez-vous avec le Premier ministre au sujet du projet de loi financier, et a dénoncé les pratiques illégales des sociétés chinoises et vietnamiennes également à la Primature.</p> <p>L'ATIBT a proposé de rendre le plaidoyer contre certains contenus du projet de loi financier une des activités de plaidoyer des projets FLEGT. L'ATIBT a effectué des missions pour échanger en détail avec l'équipe GFBC et avec certains membres du bureau exécutif afin d'expliquer les avantages direct et indirect des autres activités du projet pour les membres du GFBC. Verbalement ces explications semblent être bien comprises, mais aucun engagement écrit pour</p>	<p>Certains membres de l'UFIGA à l'intérieur du pays vont eux-mêmes prendre en charge la réparation de très mauvaises parties de la route nationale.</p> <p>UFIGA et l'ATIBT communiquent sur les risques de certification obligatoire, notamment la perte de souveraineté de l'Etat, la perte des forêts actuellement certifiées (à cause des IFL), et la perte de confiance dans le certificat FSC (à cause de faibles audits).</p> <p>Face à la grève des agents des Eaux et Forêts, pour faciliter les opérateurs l'administration délivre des autorisations spéciales de circuler sans visa des services déconcentrés de l'administration forestières sur les documents d'usage, permettant la</p>	<p>L'ATIBT a déjà fait une petite étude d'impact sur l'éventualité d'introduire un régime de partage de production grumes, et l'utilisera dans le cadre du plaidoyer pour les textes d'application qu'elle poursuivra une fois la loi promulguée, dans le cadre de l'élaboration des textes d'application.</p> <p>L'ATIBT a mobilisé un Consultant pour réaliser une étude d'état des lieux des systèmes de traçabilité et d'enregistrement des documents administratifs des sociétés forestière. Le consultant a effectué une première mission en République du Congo courant février 2020. La prochaine étape de cette activité qui dépend de la collecte des données terrain par</p>	<p>Appuyer le secteur privé pour organiser des contrôles ou documents facilitant la diligence raisonnée dans le cadre du RBUE, et pour obtenir un certificat vérifié tierce partie, lui permettant de vendre ses produits de bois en Europe et aux Etats-Unis. Effectuer une étude comparative de l'évolution de fiscalité pour appuyer le plaidoyer contre certaines augmentations fiscales.</p> <p>Mise en place par la CTN d'un guide pour l'exploitation forestière durable des forêts pour faciliter la diligence raisonnée.</p> <p>L'ATIBT dispose en son sein d'un groupe de discussion IFL et souhaite</p>

	soutenir les activités n'a été reçu avant la fin de l'année.	régularisation à la Brigade de Ntoum ou Owendo.	l'équipe de la CLFT a été impactée par la pandémie covid-19.	intégrer les sociétés à ces réflexions.
Nouvelles opportunités	Appuis potentiels au travers du PAMFOR et des projets FAO pour stimuler l'usage de logiciels de traçabilité par les sociétés forestières et industrielles, et créer des passerelles informatiques entre ces logiciels et le SIGIFII.	Le ministre a écrit la Délégation européenne à Libreville pour demander la reprise des négociations pour un APV FLEGT. L'UFIGA a réalisé une étude devant permettre la reprise des négociation APV-FLEGT au Gabon entre le Ministère en charge des forêt et l'Union Européen	Les relations entre l'ATIBT et la CLFT sont bonnes, et les autres parties prenantes, notamment la société civile et l'EFI, soutiennent le plaidoyer de l'ATIBT au sujet du régime de partage de production et le SIVL. Capitalisation et pérennisation des acquis des projets ; Convention de collaboration avec la fédération agri-forêt de UNICONGO ; Plaidoyer autour des textes d'application du nouveau code forestier, déploiement SIVL	Plusieurs parties prenantes proposent que le CTN aura une extension de responsabilité pour également développer des outils qui faciliteront l'application du RBUE pour les importateurs européens du bois de la RDC

4 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

4.1 Synthèse des activités réalisées pour la période janvier à juin 2020, 4^{ème} semestre de la mise en œuvre du projet

Lors du quatrième semestre de mise en œuvre du projet (janvier - juin 2020), une étude pour guider le projet vers la réalisation des activités finales a été commanditée par le PPECF et réalisé par OBBOIS.

Le tableau suivant présente de façon sommaire **les activités prévues et réalisées** pour la période concernant ce rapport semestriel.

La mise en œuvre des activités de ce quatrième semestre est présentée dans le paragraphe 4.2 suivant.

Tableau 8 : Tableau des activités réalisées pour la période de janvier à juin 2020

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1	Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référents	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP	Terminé	Terminé	Terminé	Formation WordPress
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets	Echanges réguliers avec ATIBT (suivi planning, rapports mensuels et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT et FFM Participation à la 2 ^{ième} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT – jusqu’à mars 2020	Mission d’appui ATIBT (fév 20) Réunions hebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 2 ^{ième} réunion semestrielle de coordination avec PPECF & ATIBT Discussion Unicongo pour rapprochement	Echanges en permanence avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 2 ^{ième} réunion semestrielle de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d’appui ATIBT Echanges réguliers avec ATIBT (suivi planning, rapports mensuels et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 2 ^{ième} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT
Activité 1.2	Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d’un consultant	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l’étude	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l’étude	Mise en page et publication du rapport et partage avec parties prenantes Réalisation de la synthèse de capitalisation (avril 2020)	Mise en page et publication, diffusion de l’étude Rédaction note de synthèse/capitalisation	Mise en page et publication, diffusion de l’étude Engagement + élaboration contrat d’un consultant pour la rédaction d’une Note de synthèse et de	Mise en page et publication, diffusion de l’étude Rédaction note de synthèse/capitalisation

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
				capitalisation de l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois	
Activité 1.3	Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire	Terminé	Terminé	Elaboration de la procédure de veille informationnelle (APV et Certification)	Terminé
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions	En continu	En continu	En continu	En continu
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes	Informé du secteur privé et autres parties prenantes sur les nouvelles publications de textes réglementaires, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur effectuée par le GFBC via le mailing ou le site web du GFBC	Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur. Réflexion pour support de diffusion (clé USB ?)	Publication les archives sur le site internet de l'UFIGA : Réflexion pour support de diffusion (clé USB) Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.	Publication d'une partie des archives sur le site internet de la FIB Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou certification ou autre nouvelle information importante pour le secteur. Réflexion pour support de diffusion (clé USB) Autre document de sensibilisation au coaching PPECF
Activité 1.4	Définir et mettre en œuvre un plan de communication				
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles		- Participation au Groupe de Travail Conjoint (GTC 70 et 71), GTCom - Proposition de news pour la lettre de l'APV FLEGT et la newsletter ATIBT (news sur le déploiement du SIVL (bilan télétravail) - Proposition d'article à la DCV (newsletter APV FLEGT Congo) - discussion avec Unicongo pour alimenter le site web	Publication régulière des actualités et des nouvelles informations sur le site UFIGA et dans la newsletter ATIBT	Opérationnalisation de l'usage des nouvelles adresses mail. Cartes de visite, dépliant FIB Participation aux réunions CTN, et autres dans le cadre du partenariat FIB - CNCEIB Publication régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site de la FIB et dans la newsletter ATIBT

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
			- création d'une section Congo sur le site internet ATIBT (pour les documents en lien avec le SIVL pour l'instant)		Mise à jour du site
Activité 1.5	Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation	Elaboration des cahiers de charges et ébauche de scénarios pour le développement de court-métrages thématiques	- Elaboration les cahiers de charges et scénarios de court-métrages (EPI et SIVL) - Signature des contrats avec les studios - Première réflexion sur le script EFIR - signature avenant au contrat	Elaboration les cahiers de charges et scénarios de court-métrages (LAB, Certification) Signature des contrats avec les studios	Elaboration des cahiers de charges et scénarios pour le développement de court-métrages thématiques Choix d'un studio pour la prestation
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation	Réaliser un court-métrage sur le Plan d'action FLEGT (APV et RBUE) et un autre sur l'EFIR Cette activité sera déléguée à un des autres pays Atelier de formation du secteur privé sur le plan d'action FLEGT A Douala avec les représentants de plusieurs entreprises forestières sur le thème de la transparence dans le secteur forestier, présentation sur le plan d'action FLEGT par le référent (19 février 2020).	Première version EPI validé par les parties prenantes (en attente de la version finale) Scénarimage SIVL validé par les parties prenantes (version finale en cours) Pas de mission de sensibilisation terrain, à cause de la pandémie covid-19	Premières planches dessin disponibles pour le court-métrage LAB Découpage scène disponible pour la certification	Validation des scripts pour les deux premiers court-métrage et réflexion pour le 3 ^{ème} Court-métrage très abouti pour Plan Aménagement
Activité 1.6	Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action				
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification		Réalisation de deux missions diagnostics initiaux de certification : Likouala-Timber (janvier 2020) et Rougier Mokabi (février 2020) Contribution à la Préparation des rapports d'analyse de risque réputationnel des entreprises Asia	Réalisation 2 diagnostics à SFIK et EGG en février 2020	

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
			Congo, Likouala Timber et Rougier Mokabi		
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises		Pas de mission de suivi terrain, à cause de la pandémie covid-19. Echanges téléphoniques et WhatsApp avec les responsables des entreprises	Aucune mission de suivi réalisées au premier semestre 2020	Suivi dans le cadre de l'analyse réputationnelle de l'entreprise IFCO
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité		Ebauche de checklist légalité, mais à réviser après promulgation de la nouvelle loi portant code forestier		Ebauche des checklist de légalité dans le cadre de test de terrain des grilles des industriels et artisans
Activité 1.7a	Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT				
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information	Terminé - existant	Terminé - existant	Reprise lente des négociations APV FLEGT, pas encore sur la reconnaissance de la certification	Reprise des négociations APV FLEGT, pas encore sur la reconnaissance de la certification Production des annexes à l'accord APV
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	<ul style="list-style-type: none"> Concertation avec le Point Focal FLEGT du MinFoF sur la possibilité de mise en place d'une procédure simplifiée de délivrance des certificats de légalité FLEGT pour les entreprises certifiées vérifiées tierce partie : aucune rencontre n'a été possible de juillet 2019 à mars 2020 	Contractualisation de l'expert Elaboration du manuel de procédures de reconnaissance de la certification Grand travail de concertation sur ce manuel Dernier draft en cours de relecture par la commission européenne	- Orientations sur la reconnaissance de la certification dans l'étude d'état des lieux de l'APV pour aider à la reprise des négociations, - Discussion TDR état des lieux systèmes de traçabilité (avec Tropenbos)	
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT	Suivi des négociations entre la DUE et l'administration (MINEPAT et MINFOF) pour rendre la certification forestière privée obligatoire, et éventuellement la mise en œuvre de l'accord.	Réunion de démarrage de l'étude sur le manuel de reconnaissance de la certification dans le SVL	A prévoir	Préparation d'un atelier national d'information sur la certification et les synergies avec l'APV FLEGT
	Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification				
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi projet de nouveau Code forestier - Déploiement du SIVL/traçabilité (implication dans le groupe de télétravail hebdomadaire pour représenter le SP) - standard PAFC Bassin du Congo 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des négociations : besoin d'état des lieux APV - Actions pour orienter un SNT (étude Jack, animation GT, etc) - Participation aux travaux du comité en charge de la révision des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et des Plans de Gestion Environnementales - Plaidoyer de l'UFIGA pour la prise en compte des autres certificats (PAFC, OLB...) conséquence sortie d'un projet de Loi de Finances rectificative ayant considéré tous les autres certificats - Plaidoyer de l'UFIGA auprès du Ministère des Eaux et Forêts pour la signature des autorisations spéciales de circuler pour travail pendant le confinement total au Gabon du au covid-19 	<p>La fiscalité</p> <p>D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle</p>
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires		<ul style="list-style-type: none"> - SIVL : participation aux réunions de déploiement, aide à la préparation des formations, identification et enregistrement des référents dans les entreprises Sensibilisation sur les avantages du SIVL, l'intérêt pour le secteur privé et la procédure de création des comptes - standard PAFC BC, contractualisation expert, note de synthèse, concertation, formulation de commentaires du SP Autres actions ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'état des lieux de l'APV pour aider à la reprise des négociations, et recommandations - discussion des TdR pour une étude des systèmes de certification - réflexion sur la contractualisation d'un expert traçabilité pour appuyer le secteur privé dans le groupe de travail traçabilité et/ou réaliser une étude. 	<p>Elaborer des TdR et contractualiser un expert pour actualiser l'étude d'évolution de la fiscalité de 2011. Communiquer sur les résultats de l'étude et animer des réunions de plaidoyer sur ce sujet.</p> <p>Sensibiliser les autres acteurs non syndicalisés sur l'importance de s'associer, et accompagner les sociétés à adhérer dans une des AP existantes</p> <p>Organiser un atelier national sur la traçabilité</p>
Conclusion et recommandations					

Description des activités	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Conclusions spécifiques	Les activités en cours seront terminées et les autres abrogés pour cause de manque de soutien du GFBC	<ul style="list-style-type: none"> - ATIBT Congo de plus en plus reconnu dans son rôle d'animateur du SP et sollicité pour le représenter - Le plaidoyer sur le code forestier est en standby en attente de la promulgation de ce dernier - Démarrage de l'élaboration du manuel de reconnaissance de la certification ; - Coaching entreprise (réalisation de 2 missions diagnostics dans les entreprise Likouala Timber et Rougier Mokabi ; 2 rapports d'analyse de risque réputationnel validés (ANO) 	<ul style="list-style-type: none"> - La veille réglementaire sur le site web a été complété sur certains thématiques (transports, travail, santé) - Les travaux pour les court-métrages (LAB et certification) sont en cours (entreprises recrutés et scénarios validés) - Formation FLEGT WATCH du Référent - Participation dans la révision des guides sectorielles des EIES. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités du syndicat par la formation - Mise à disposition d'un récit de capitalisation des acquis sur l'état des lieux acteurs. - Base des données juridiques et informationnelles disponibles ; - site web disponible, - démarrage des court-métrages thématiques pour la vulgarisation (TdRs et scripts); - Collaboration intersyndicale et synergie dans le plaidoyer - Bonne collaboration dans le cadre de l'analyse réputationnelle (IFCO) ; <p>Echec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renoncement dans le coaching PPECF par CFT ; - Absence d'initiative en soutien à la certification PAFC-RDC <p>Difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la décision de non objection (PPECF) pour le cas IFCO ; - Retard dans le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action IFCO ; - Hésitation des sociétés vers la certification suite aux exigences et contraintes. - Léthargie des opérateurs économiques dans le feed back durant la période de Covid19.
Recommandations spécifiques	Clôture de la collaboration	- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions des entreprises coachées	- Contractualiser un auditeur pour assister le suivi et l'évaluation suivi de la mise en œuvre des plans d'actions des entreprises coachées	-finaliser le projet en intégrant les perspectives d'après ; - faire une revue et le suivi de la mise à jour site web

Description des activités	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
		<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités de suivi et évaluation sous supervision des experts PPECF - finaliser le projet en intégrant les perspectives d'après ; -Renforcer la mobilisation des syndicats et entreprises certifiées pour une forte implication dans les activités de plaidoyer de la reconnaissance des certificats privés dans l'APV Congo. -Renforcer la concertation avec les différentes fédérations et autres parties prenantes pour promouvoir les différents systèmes de certification (notamment le PAFC-BC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités de suivi et évaluation sous supervision des experts PPECF - finaliser le projet en intégrant les perspectives d'après - capitaliser les études réalisées dans le cadre du plaidoyer en les partageant avec les partenaires, l'administration pour faire passer les recommandations du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un mécanisme rapide dans la validation des livrables sur les court-métrages.

4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu

Ce chapitre présente par pays, pour chaque activité et regroupé par résultat attendu :

- 1 Le déroulement des activités, les actions et les résultats concrets, les réussites et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- 2 La progression des indicateurs (les livrables de niveau 1 et de niveau 2).

4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification

Activité 1.1 : Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacités organisationnelles suffisantes pour mettre en œuvre les projets FLEGT et certification

Déroulement des activités :

D'une façon générale : les référents ont bénéficié de l'encadrement et du suivi permanent des activités tant de leur association professionnelle que de l'équipe de la coordination des projets FLEGT-REDD. Le partage réciproque des informations s'est fait via des échanges par mails, communication téléphonique, des réunions virtuelles zoom/Skype avec la coordination des projets assorties par des recommandations et orientations sur l'avancement du projet.

Un changement de coordination générale a été fait en mai 2020, Jacqueline Lardit quittant le projet, et étant remplacée par Caroline Duhesme. Une période de tuilage a été opérée en avril, et Jacqueline Lardit reste à disposition en cas de besoin.

Prestation OBBOIS (rapport en Annexe 1) : « réorientation de l'intervention intitulée meilleure prise en compte de la certification dans le processus APV FLEGT commandée par le PPEFC, visant à proposer des solutions permettant de recentrer les activités du projet. Cette étude a rappelé la complexité du montage technique et financier des projets FLEGT REDD CERTIFICATION et la difficulté à mesurer les résultats.

Réunion semestrielle organisée le 26 mai 2020 (CR en Annexe 2) : cette réunion a été organisée plus tardivement que prévu et en visio-conférence, pour diverses raisons :

- Elle devait se tenir initialement à l'occasion du Think Tank qui devait s'organiser à Douala en mars 2020. Cependant, en raison de la crise du Covid-19, cet évènement a été reporté sine die ;
- Une évaluation de l'action conjointe avec le PPECF (contrat C 127) a été menée pendant le premier trimestre 2020 par OBBOIS, et le rapport définitif a été rendu en mai 2020. Il était donc plus judicieux d'attendre les résultats de l'évaluation pour intégrer les recommandations et orientations d'activités ;
- Les mesures liées à la crise Covid perdurant (confinement, fermeture des frontières), il a été décidé de réaliser cette réunion par visioconférence, à l'aide de l'outil Zoom.

Ainsi, cette réunion constitue la deuxième réunion de coordination. Elle se base donc sur les activités du troisième semestre (reprises dans le rapport du troisième semestre juillet-décembre 2019), mais plus précisément sur les activités de septembre 2019 à mai 2020, et intègre les recommandations de l'évaluation d'OBBOIS. Elle a permis d'aborder également les orientations de la dernière phase du projet (prévu pour se terminer en octobre 2020, suite à l'acceptation de la prolongation par les différents bailleurs) telles que :

- Rapport mensuel à partir de juin ;
- Elaboration de synthèses et capitalisation des études d'état des lieux du SP ;
- Diffusion des veilles par les sites internet des syndicats et clefs USB ;

- Revoir les livrables coaching (voir CR en annexe 2 pour plus de détails) ;
- Elaborer des fiches plaidoyers.

Cameroun : Clôture de la convention de partenariat entre l'ATIBT et le GFBC et finalisation du contrat du référent. Le référent a bénéficié de l'appui/encadrement du Référent par TMF Consulting jusqu'en février 2020 – voir rapport de fin de mission en Annexe 3.

Le référent a élaboré un rapport bilan de fin de mission présentant le contexte au Cameroun, les activités réalisées pendant la période du projet et des recommandations.

Ce rapport conclu sur :

- Plusieurs activités pertinentes ont été menées malgré le climat de confusion et de peu de collaboration des associations professionnelles partenaires :
 - o L'étude diagnostic du secteur privé de la filière forêt-bois a permis de cartographier les catégories d'acteurs et de comprendre leur mode d'organisation.
 - o Le plaidoyer sur le processus national de révision des grilles de légalité réalisé par le secteur privé a pu se faire de façon inclusive, a impliqué plusieurs groupes d'acteurs et a abouti à la présentation de propositions consensuelles de grilles révisées.
 - o La candidature de potentielles entreprises à l'accompagnement dans le processus de certification avec l'appui du PPECF n'a pu être obtenue en raison de facteurs socio-politiques contraignants dans certaines zones d'activités et de difficultés économiques qui minent le secteur forestier. Le climat est ainsi très peu propice à la certification.
- La nécessité d'assurer un appui institutionnel et administratif conséquent pour une insertion garantie des projets dans un contexte organisationnel incertain des partenaires de mise en œuvre.
- L'importance d'opérer un renforcement de la représentativité du secteur privé à travers un rapprochement des différentes AP de la filière, le renforcement de l'organisation structurelle des AP ainsi que leur niveau de connaissance des différents processus qui concourront à améliorer leur niveau d'implication.
- Poursuivre le plaidoyer pour améliorer la prise en compte de la certification privée dans le SVL, aujourd'hui effective, mais contraignante

Congo : Une mission d'encadrement a été effectuée, en février 2020 afin de lancer l'activité de plaidoyer sur la reconnaissance de la certification de la SVL, ainsi que les court-métrages. Cette mission a aussi permis de clôturer la comptabilité ATIBT Congo 2019.

Au cours de ce semestre, l'ATIBT a commencé un rapprochement avec UNICONGO (discussion avec le secrétaire général lors de la mission de février) puis échanges fin juin avec le président de la fédération Agri-forêt d'UNICONGO. L'objectif est de définir un partenariat de collaboration pour animer la filière forêt bois ensemble dans le cadre des projets en cours et à venir, ainsi que des préoccupations et besoins des entreprises d'UNICONGO.

Prolongation du contrat d'Alain TIOTSOP au 31 octobre 2020, avenant signé le 16/06/2020 (Annexe 4)

Gabon :

Pour ce qui est des formations, le Référent du Gabon a bénéficié d'une formation sur l'utilisation de l'outil de suivi de l'exploitation par images satellitaires nommé FLEGT Watch. C'est un outil qui permet de détecter en très peu de temps les changements du couvert forestier – (Annexe 5)

Au stade actuel de la mise en œuvre des activités des projets FLEGT et certification, le Référent Gabon se retrouve par moments submergé avec des activités à réaliser trop nombreuses (notamment en raison de l'engouement pour l'activité de coaching). Pour être par moments soulagé, Madame Laetitia KOMBILA sera de temps en temps prise comme consultante en appui au Référent du Gabon pour l'accompagnement ou la réalisation de certaines activités.

Prolongation prévue de l'accord de collaboration ATIBT/UFIGA – (Annexe 6)

RDC :

En raison de la prolongation de la fin de projet, la révision de l'avenant de l'accord entre ATIBT-FIB et de la convention tripartite de mise en disponibilité ATIBT-FIB et Référent a été élaborée et signée (après transmission à la CgP pour avis) – (Annexe 7)

En raison de la crise sanitaire Covid-19 et les restrictions de déplacement, la mission d'encadrement en RDC prévue en mars a été annulée, mais cela n'a pas trop impacté le bon déroulement des activités.

Dans le cadre du renforcement des capacités du syndicat pour une bonne utilisation de l'outil informatique, une bonne connaissance de l'environnement Windows-internet, le Responsable du syndicat et le Référent ont suivi une formation en informatique sur l'utilisation de Word avancé et WordPress.

Cette formation s'est déroulée au Centre de formation en Informatique en sigle CEFORI basée à Kinshasa pendant 10 jours sur la période allant du 13 au 29 janvier 2020. Elle était sanctionnée par une attestation de formation décernée à Mr Gabriel Mola et Eric Gitadi respectivement Responsable du syndicat et Référent (Annexe 8)

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Conventions entre ATIBT et AP partenaire	Signé le 24/01/19	Accord de siège	Signé le 06/11/18	Signé le 10/01/19
Fiche de poste / TDR des référents	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18
Contrats de prestation des Référents FLEGT-Certification	Signé le 24/01/19	Signé le 25/07/18	Signé le 22/11/18	Signé le 10/01/19
Rapports d'analyse de besoins de formation des AP	Oui 31/12/2019	Oui 06/05/2019	Oui 10/06/2019	Oui 17/05/2019
Feuilles de route personnalisées (par pays)	Oui 23/04/2019	Oui 09/09/2018	Oui 21/12/2018	Oui 25/02/2019
Outils de gestion de projet	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem

	Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel. Finalisés le 07/06/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel. Finalisés le 10/08/2018 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place Modèle rapport mensuel à juin 2020	Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel. Finalisés le 25/01/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place Modèle rapport mensuel à juin 2020	Feuille de présence Rapport mensuel Rapport et suivi financier Budget trimestriel. Finalisés le 18/02/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place Modèle rapport mensuel à juin 2020
Indicateur de délivrance (%)	100%	100%	100%	100%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
Attestations de formation / compte rendu de sensibilisation	Nombre et de sujets de formation			
	3 FLEGTWatch en 2019 Auditeur en 2019 Word press en 2020	1 Auditeur en 2019	2 Auditeur en 2019 FLEGTWatch en 2020	2 Auditeur en 2019 Word press en 2020
Rapports de mission d'encadrement	Nombre de rapports de mission			
	0	1	0 ³	0
CR de réunion de partage d'expérience entre AP	Nombre et thématiques abordés			
	1 Réunion de coordination semestrielle PPECF- ATIBT			
Rapport mensuel		1	1	1

4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois

Activité 1.2 : Réalisation d'un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois dans chaque pays

La mise en page des rapports sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé forestier dans les pays cible a été finalisée par l'ATIBT avec l'appui de Stratemark (pour la mise en page) et les versions finales ont été publiées le 10 juin 2020.

Déroulement des activités :

³ Du fait de la présence de la coordinatrice à Libreville, l'encadrement se fait en continu

Cameroun : Annexe 9 : version mise en page et disponible en ligne sur le site internet ATIBT

La synthèse est disponible en annexe 10.

Congo : Cette activité a été finalisée au troisième trimestre 2019. Après analyse et mise en page, le rapport public a été publié au mois de mai 2020 (Annexe 11 : version mise en page et disponible en ligne sur le site internet ATIBT).

Un rapport de synthèse de cette étude a été produit par le Référent FLEGT-certification, en vue de capitaliser les résultats obtenus pour mieux orienter les projets. Cette synthèse (Annexe 12) fait ressortir les éléments clefs suivants : Tableau récapitulatif de l'état des lieux des acteurs (nombre d'entreprises, nombre de concessions, superficie attribuée, non attribuée, aménagée, en cours, certifiée.); Organisation et représentativité du secteur privé ; Etat de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ; certification privée ; perspectives et recommandations.

Gabon :

Le rapport final a été amélioré par l'ATIBT avec le concours du Référent du Gabon et de l'UFIGA, notamment la page de garde et la rédaction de l'hommage rendu à un des co-auteurs du rapport, à savoir Monsieur N'SITOU MABIALA décédé le 05 février 2020 (Annexe 13 : version mise en page et disponible en ligne sur le site internet ATIBT)

Comme recommandé dans l'étude réalisée par OBBOIS, une note de synthèse et de capitalisation de l'étude d'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt bois au Gabon est en cours de rédaction par ROSCEVAC. Prévues être finalisées en juin 2020, la note de synthèse sera finalement finalisée, puis diffusée aux acteurs de la filière en même temps que le rapport d'état des lieux en juillet 2020.

RDC :

Annexe 14 : version mise en page et disponible en ligne sur le site internet ATIBT

Le draft de la note de synthèse et capitalisation (Annexe 15) a été produit et soumis à la coordination des projets pour des observations éventuelles. Cette note comprend deux parties : une synthèse de conclusion et des recommandations/orientations qui font ressortir les enjeux en termes de la communication, la sensibilisation, le renforcement de la certification, le plaidoyer ainsi que l'amélioration de la représentativité du secteur privé qui permettront de faire un lien avec les activités du projet.

La synthèse globale sera réalisée sur la période suivante.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
TDR de l'étude d'état des lieux du SP	Publié le 12/06/2019 et rappel le 25/06/2019	Publiés le 14/12/2018 et rappel le 17/01/2019	Publiés le 19/03/2019	Publié le 05/07/2019
Contrat de prestation avec le consultant	Signé le 01/08/2019	Signé le 08/05/2019	Signé le 12/04/2019	Signé le 20/08/2019

Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé et note de synthèse	Rapport final décembre 2019 Rapport public 02- 06- 2020	Rapport final décembre 2019 Rapport public (06 -06 -2020) Note de synthèse (30/06/2020)	Rapport final juillet 2019 Rapport public 02- 06- 2020	Rapport final décembre 2019 Rapport public 02- 06- 2020
Rapport public de la cartographie des acteurs	Partagé début 2020 via newsletter et mise en ligne ATIBT Partagé en version publique en mai 2020	Partagé fin décembre 2019 Publié sur le site internet ATIBT janvier 2020 Partagé en version publique en mai 2020	Partagé depuis le 3 ^{ième} trimestre de 2019 Partagé en version publique en mai 2020	Partagé en version publique en juin 2020
Note de synthèse	Note de synthèse (30/06/20)	Note de synthèse (30/06/20)		Note de synthèse (30/06/20)
Indicateur de délivrance (%)	100%	100%	90%	100%

Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et une veille réglementaire

Déroulement des activités :

RDC :

Au cours de ce trimestre, 7 nouveaux textes ont été identifiés sur les thématiques ci-dessous :

- Parafiscalité/institution de la fiche électronique à l'importation et exportation dans le domaine du commerce extérieur ;
- Parafiscalité/taxes, redevances et droits dans le domaine de transports ;
- Parafiscalité/ institution des frais de prestation pour l'évaluation des études d'impact dans le domaine de l'environnement ;
- Parafiscalité spécifique/taxe de reconstruction dans le cadre de financement pour le développement des provinces ;
- Parafiscalité/ fixation des taux de tous les actes générateurs dans le domaine du travail, de l'emploi et prévoyance sociale ;
- Parafiscalité/institution des frais pour la promotion des exportations dans le cadre du commerce extérieur ;
- Gestion des entreprises/ mesures d'urgence dans le cadre du Covid 19 ;

Un total cumulé de 248 documents (veille règlementaire et informationnelle)

1. Veille règlementaire

N°	Thèmes	Nombre des textes
1	Forêts et bois	72
2	Finances	37
3	Environnement	21
4	Commerce	17
5	Transport	15
6	Economie	06
7	Intérieur	06

8	Industrie	05
9	Justice	05
10	Faune et chasse	05
11	Santé	03
12	Culture et arts	02
13	Foncier	02
14	Energie	01
	Total	207

2. Veille informationnelle

N°	Thèmes	Nombre des documents
1	Apv-Flegt	20
2	Certification	13
3	Redd+	8
	Total	41

Quatre (4) textes réglementaires font l'objet de plaidoyers par la profession. Il s'agit des textes dans les domaines de transport, de la forêt sur la clause sociale, du commerce extérieur portant sur la parafiscalité dans la douane et dans la promotion des exportations.

Congo : Pendant la période de janvier à juin 7 nouveaux textes ont été ajoutés à l'archive réglementaire (essentiellement quelques fonctionnalités du SIVL, Les décrets réglementant les travaux pendant le confinement, la loi des finances 2020 modifiée), et 7 textes à l'archive informationnelle. Ces archives comptent actuellement respectivement 282 et 252 textes. Les nouveaux textes ont été partagés avec UNICONGO, UNIBOIS ainsi que les sociétés non-syndiquées, par le référent FLEGT-Certification.

Les tableaux ci-dessous donne les détails des textes collectées et archivées à ce jour

- Veille réglementaire

N°	Thèmes	Nombre des textes
1	Forêts et industries	101
2	Finances	04
3	Environnement	14
4	Commerce	08
5	Transport	12
6	Justice	05
7	Faune et chasse	14
8	Santé-sécurité-travail	30
9	Urbanisme et cadastre	7
10	Conventions internationales	8
11	Procédures CLFT	50
12	Documents SIVL	4
13	Revue de presse	25
	Total	282

- **Veille informationnelle**

N°	Thèmes	Nombre des textes
1	Forêts et industries	81
2	Finances	04
3	Environnement	14
4	Commerce	08
5	Transport	12
6	Justice	05
7	Faune et chasse	14
8	Santé-sécurité-travail	28
9	Urbanisme et cadastre	7
10	Procédures CLFT	50
11	Documents SIVL	4
12	Revue de presse	25
	Total	252

Gabon :

Elaboration de la procédure de veille informationnelle : Elle décrit comment se fait la collecte, l'analyse, l'archivage et la diffusion de toutes informations sur le FLEGT, la certification, la filière forêt-bois, l'agenda des réunions/événements ou toutes autres informations réglementaires ou non-réglementaires importantes pour les entreprises œuvrant dans la filière forêt-bois

A ce jour et ce jusqu'en juin 2020, le Référent du Gabon a collecté et archivés 242 textes pour la veille réglementaire, repartis comme suite :

- 85 textes pour la thématique Forêt et Industries ;
- 45 textes pour la thématique Faune, Chasse et Parcs Nationaux ;
- 36 textes pour la thématique Environnement ;
- 21 textes pour la thématique Transport et Logistique ;
- 18 textes pour la thématique Travail ;
- 12 textes pour la thématique Douanes ;
- 11 textes pour la thématique Economie ;
- 6 textes pour la thématique Santé ;
- 4 textes pour la thématique Ecosystèmes Aquatiques ;
- 4 textes pour la thématique liée à la Normalisation AGANOR/AGASA ;

L'ensemble des textes collectés et archivés ont un lien avec les activités appartenant à la filière forêt bois. Les textes sont ensuite intégrés dans le site web de l'UFIGA pour faciliter le partage avec les sociétés membres de l'UFIGA et d'autres acteurs (Administrations, ONGs...).

L'actualisation où mise à jour de la veille réglementaire et site web UFIGA se fait de manière permanente/continue par le Référent et l'Assistante de la Délégué Générale de l'UFIGA.

Pour mettre à jour la veille réglementaire (collecte des nouveaux textes...), il faut plusieurs sources pour la fourniture des textes et être en contact permanent avec ces derniers. C'est une activité qui n'est pas du tout aisée du fait que les fournisseurs des textes peuvent par moment faire la rétention d'information. Le Référent

avec l'accord de l'ATIBT et de l'UFIGA préconise de confier cette activité de collecte et archivage des textes à un consultant pour éviter que le Référent perde du temps dans la réalisation des autres activités des projets FLEGT et Certification.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Procédure de veille informationnelle	Oui Annexe 20	Oui 18/09/2018	Oui 05/06/2020 Annexe 16	Oui
Procédure de veille réglementaire	Oui (intégrée dans procédure de veille informationnelle)	Oui 18/09/2018	Oui 06/12/2018	Oui (intégrée dans procédure de veille informationnelle)
Dossiers d'archives documentaires (numérique et/ou papier)	Finalisé 30/09/2019	Finalisé 31/03/2019	Finalisé 30/06/2019	Finalisé 26/06/2019
Mise à jour de la veille	Index à jour Annexe 17	Index à jour Annexe 18	Index à jour Annexe 19	Index à jour Annexe 20
Indicateur de délivrance (%)	100%	100%	100%	100%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
Archives documentaires mise à jour (numériques et papier)	Nombre de nouveaux textes identifiés			
	3	7	8	8
Liste des projets de textes réglementaires et des documents SVL ou de certification en cours d'élaboration ou de révision	Nombre de projets de textes obtenus			
		4*	1**	1***
Supports de partage d'information sur les textes/documents (mail, whatsapp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information sur nouveaux textes ou projets de texte			
	2	5	20	8

* Projet de loi portant code forestier, Plan de déploiement SIVL, Module gestion des comptes SIVL, Module fiscalité (SIVL), standard PAFC BC

** et *** : standard PAFC BC

Activité 1.4 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication

Déroulement des activités :

La communication du projet se fait à deux niveaux :

- Au niveau des pays, au travers des outils et supports de communication des associations professionnelles partenaires ;
- Au travers des newsletters de l'ATIBT.

Présentation de l'ensemble des articles des trois projets (FFEM, KFW, UE) :

Pays	2017	2018	2019	2020	Total général
Cameroun	1		6	1	8
C2 - Etat des lieux SP			1	1	2

C2 - Formation/sensibilisation			1		1
C2 - FLEGT	1		3		4
C2 - RH			1		1
Congo	2	9	13	6	30
C2 - Etat des lieux SP			1	1	2
C2 - plaidoyer	1	1	3		5
C2 - Syndicat		1			1
C2 - Veille et représentation SP		1			1
C2- formation/sensibilisation			1		1
C2 - FLEGT	1	2		2	5
C1 - Plantation			1		1
C2 - RH		1	1		2
C2 - divers		3	4	2	9
C1 - CAFI			1		1
C2 - FLEGT/certification			1		1
C2 -certification				1	1
Côte d'Ivoire	2	1		2	5
C2 - plaidoyer				1	1
C2 - FLEGT	2				2
C2 - divers		1			1
C1 - agroforesterie				1	1
Gabon		4	11	4	19
C2 - Etat des lieux SP				1	1
C2 - Formation/sensibilisation			1		1
C2 - plaidoyer			3	1	4
C2 - FLEGT				1	1
C1 - REDD			1		1
C2 - RH		1			1
C2 - divers			1		1
C2 - certification		3		1	4
C5			1		1
C1 - CAFI			3		3
C2 - Intersyndical			1		1
RDC		1	3	5	9
C2 - Etat des lieux SP				1	1
C2 - plaidoyer				2	2
C2- RH			1		1
C2 - FLEGT		1			1
C2 - divers				1	1
C2 - certification			2	1	3
Tous	5	6	7	28	46
C1 - FFEM				1	1
C2 - coaching				1	1
C2 - Etat des lieux SP				1	1

C2 - Formation/sensibilisation			2	1	3
C2 - Veille et représentation SP		1	1		2
NA	1	1	1	2	5
C2 - FLEGT		1		2	3
C4 - TTP	1		1		2
C1 - REDD	1				1
C1 - Plantation	2				2
C2 - RH		1			1
C1 - agroforesterie et plantation		2			2
C1 - agroforesterie			2	4	6
C5				1	1
C2 - COVID				12	12
C3 - RBUE				1	1
C3/4 - RBUE				1	1
C4 -TTP				1	1
Total général	10	21	40	46	117

Articles concernant le semestre en cours et portant plus spécifiquement sur le projet co-financé KFW/UE :

Thème/pays	Cameroun	Congo	Gabon	RDC	Tous	Total général
C2 - coaching					1	1
C2 - Etat des lieux SP	1	1	1	1	1	5
C2 - Formation/sensibilisation					1	1
C2 - plaidoyer			1	2		3
NA					2	2
C2 - FLEGT		2	1		2	5
C2 - divers		2		1		3
C2 - certification		1	1	1		3
C2 - COVID					12	12
Total général	1	6	4	5	19	35

Les articles phares de ce semestre ont été :

- Diffusion de la version mise en page des rapports d'états des lieux ;
- Retour sur l'outil de coaching du PPECF ;
- Pour le Congo, les articles sur la mise en œuvre du déploiement du SIVL ;
- Pour la RDC, le plaidoyer sur la fiscalité et parafiscalité ;
- Pour le Gabon, les articles sur les certifications forestières.

Face à la situation sanitaire inédite, l'ATIBT avec l'aide de chaque référent a tenu chaque semaine puis tous les 15 jours (à partir de mai) un article spécifique portant sur l'impact du COVID 19 sur la filière bois dans chaque pays cibles du projet (et d'autres pays consommateurs de bois tropical).

Pour plus de détails et avoir accès au lien en ligne de chaque article : voir Annexe 21

RDC : la communication de ce semestre s'est faite au travers des moyens suivants :

- **Site web** : La FIB dispose d'un site web qui est opérationnel « www.fib-rdc.org », où sont postées les informations utiles sur le secteur forestier. Le site comprend six (6) menus principaux et plusieurs sous-menus qui sont déjà alimentés par des informations. La mise en ligne des données constitue une activité permanente. Quelques tâches restent à faire pour faciliter la navigation sur le site (Etat de la documentation mise en ligne, sélection des informations en cours pour les sous-menus non encore alimentés, améliorer la navigation/affichage dans les pages du site, référencement du site)
- **Participation aux réunions** et transmission des CR ou autres livrables aux entreprises : La FIB a participé à deux importantes réunions où l'ensemble des parties prenantes (Administration, Secteur privé, société civile et le groupe des bailleurs) étaient représentées.
 - La réunion du 4/3/2020 à Kinshasa consacrée au lancement officiel du projet d'élaboration de la politique forestière nationale où une ébauche du canevas annoté et commenté de cette politique a été présentée aux parties (Annexe 22).
 - Il y a également une autre réunion regroupant la même catégorie d'acteurs tenue le 18/06/2020 à Kinshasa pour le développement des TdRs de la revue des titres légaux des concessions forestières en RDC. Les sociétés ont été informées de ces importants événements par mails (Annexe 23).
- **Échanges de mails/WhatsApp** : Au cours de ce semestre, les échanges mails/WhatsApp ont plus été utilisés et centrés sur les sujets liés à la gouvernance forestière, à l'organisation et à la gestion du secteur forestier (politique forestière nationale, revue de légalité des titres, état des lieux sur les acteurs du secteur, quota d'exportation CITES), à la réglementation du secteur (fiscalité et parafiscalité : redevance de superficie forestière, transports, promotion et exportation du bois, santé/désinfection des lieux, reconstruction de province), au FLEGT (grille de légalité APV), à la certification de légalité (communication sur le certificat LS de l'IFCO), à la santé publique (dispositions administratives appropriées aux sociétés sur le COVID).

D'une façon générale, la **communication est fluide auprès des sociétés**, permanente et se fait chaque fois que le syndicat dispose d'une information touchant au secteur. A leur tour, les sociétés ont aussi communiqué avec le syndicat lors qu'elles détiennent les informations à partager, très souvent par mails, téléphones ou par la remise du document à la FIB. La communication reste active lors des réunions internes des membres du syndicat ou lorsque les sociétés prennent part aux réunions avec les parties prenantes, elles réagissent aux échanges.

Bien qu'ils réagissent, répondent aux mails et alimentent les discussions, la **communication devient compliquée, quand il s'agit de recevoir des contributions des sociétés** à partir d'une d'un document, d'une étude ou d'un rapport externe plus large. Il en est de même quand il s'agit de participer à une consultation ou répondre à un questionnaire d'enquête, la communication est souvent passive, le feedback par mail est parfois moindre. Le manque de temps reste très souvent le motif évoqué. D'où, la vigueur et **plus d'engagement de la part du syndicat pour informer régulièrement ses membres par mails sur les points saillants** pour toute information utile.

A part la participation aux différentes réunions où les parties se rencontrent et discutent, plusieurs partenaires font appel à la FIB pour avoir ses points de vue et être informés par la FIB sur des sujets souhaités. Les canaux souvent utilisés sont les mails, téléphones.

Gabon :

La communication de UFIGA avec le secteur privé se fait selon différents moyens :

- Site internet
- Participation aux réunions
- Échanges de mails/WhatsApp

Le site internet de l'UFIGA s'est nettement amélioré durant ce premier semestre de l'année 2020 avec la construction et la mise à jour des thématiques sur (1) la Forêt et l'Industries ; (2) la Faune, chasse et parcs nationaux ; (3) les Ecosystèmes Aquatiques ; (4) l'Environnement ; (5) le Travail ; (6) la Santé ; (7) l'Economie ; le Transport et Logistique ; (8) et la Douane.

Cependant, pour les thématiques liées à la normalisation (AGANOR) et phytosanitaire (AGASA) une contractualisation doit très vite être faite avec un consultant pour la collecte et l'archivage des textes de ces thématiques.

S'agissant des réunions, le Référent du Gabon a assisté à :

- La réunion Zoom de FSC sur la présentation des services écosystémiques. En effet, il ressort de cette réunion que dans un proche avenir la certification des services écosystémiques pourra se faire en Afrique Centrale (Annexe 24) ;
- La deuxième réunion semestrielle de coordination avec le PPECF, où, le Référent Gabon a présenté l'état de la mise en œuvre des activités au Gabon (période de septembre 2019 à mai 2020) ainsi que les difficultés et solutions y relatives ;
- La réunion du Secrétariat technique de la Commission de pilotage de la stratégie nationale de l'industrie au Gabon. C'est une Commission intersectoriels chargée de proposer des projets ou solutions aux problèmes que connaissent les industries du Gabon (Pétrole, Mines, Forêts, Agricultures, etc) (Annexe 25) ;
- Au lancement du projet WWF sur la sécurisation de l'avenir écologique du Gabon qui vise à garantir une gestion durable du capital naturel du Gabon afin que les richesses continuent d'apporter à la fois le bien-être aux populations et une croissance saine. C'est un projet vise également à soutenir le gouvernement gabonais dans sa volonté de diversification de l'économie. Le projet a retenu le paysage de Gamba dans le sud-ouest du Gabon comme site pilote (Annexe 26).

Congo

Dans le cadre des activités liées au déploiement du SIVL (module traçabilité), nous avons participé à 20 réunions de travail (télétravail), avec pour rôle de faire le point sur l'impact du covid-19 sur les activités des entreprises, sensibiliser les entreprises sur la nécessité de transmettre la liste de leurs référents à l'administration forestière dans les délais, ainsi que la création des compte SIVL. Le but de cet exercice est de suivre de près les enjeux du déploiement du SIVL, afin de préparer les sociétés à accueillir les formateurs au sein de leur structure et surtout participer activement à la phase test et relever les difficultés/observations nécessaires pour une concertation avec l'ensemble du secteur privé.

Nous avons également participé à deux réunions du Groupe de Travail Commun (GTC 70 et 71), portant respectivement sur la validation du Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 et la validation du PTA 2020. Au cours de ces réunions, nous avons contribué à la communication et la sensibilisation sur les activités d'appui et re renforcement des capacités du secteur privé.

Nous avons également partagé avec le secteur privé le compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Interministériel portant sur les modalités de déploiement des fonctionnalités gestions des comptes SIVL et fiscalité. - Annexe 27

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Plan de communication (Plan général Annexe 21)	Oui	Oui	Oui	Oui
Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant)		Plaquette	Logo, kakémono, dépliant, slogan	Kakémono Dépliant FIB Carte de visite
Sites internet AP Partenaire / Page ATIBT (Congo)	Création d'adresses mail avec nom du domaine @gfbcam.com	Publication dans la newsletter APV FLEGT Mise en ligne sur le site de l'ATIBT une section Congo pour intégrer les éléments à mettre à disposition du SP sur le FLEGT Discussions avec UNICONGO initiée	Oui www.ufiga.org Création d'adresses mails avec nom du domaine @ufiga.org	Oui www.fib-rdc.org création d'adresse mail avec nom de domaine @fib-rdc.org
Indicateur de délivrance (%)	70%	85%	100%	90%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
CR partagés des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de mails avec compte-rendu sur la période			
	6	20 Réunions hebdomadaires SIVL 2GTC (70 et 71) 1GTI	9	1
Présentations faites lors des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de recommandations			
	2	0	3	0
Supports de partage d'information générale sur le secteur et les thématiques FLEGT et Certification (mail, WhatsApp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information			
	9	18 mails d'informations générales (SIVL, modalités de travail pendant le confinement, impacts covid-19, concertation plaidoyer, projet CF)	92	11
Articles dans les Newsletters de l'ATIBT	Nombre d'articles dans la newsletter ATIBT			
	1	6	4	5

4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit

Activité 1.5 : Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux liées aux processus APV FLEGT et aux différents systèmes de certification

Notes : étant donné l'évolution de cette activité sur la réalisation de courts-métrages, les livrables de niveau 1 ont été reformulés pour refléter la progression de ces activités.

Déroulement des activités :

Cameroun : Les réflexions sur les court-métrages avaient commencé et les cahiers des charges étaient disponibles, mais suite à l'arrêt des activités avec le GFBC, les deux court-métrages ont été réaffectés à d'autres pays (Congo, RDC) en prenant compte de la qualité, de la réactivité et de l'avancement des prestataires des autres pays.

Par ailleurs, une réunion de sensibilisation du secteur privé sur le plan d'action FLEGT a été organisée en début de période (19 février 2020) par le référent – Annexe 28

Congo : Le référent FLEGT-Certification a continué à contacter les sociétés forestières au Congo, et d'échanger avec elles sur la certification forestière et les possibilités d'appui par le PPECF.

Dans le cadre du développement des court-métrages thématiques de formation et de sensibilisation, trois court-métrages sont prévus en République du Congo : Equipement de Protection Individuel, Système Informatique de Vérification de la Légalité, EFIR.

Les deux premiers scripts ont fait l'objet de plusieurs réunions participatives avec les acteurs de la filière bois au niveau national et internationale. L'équipe de suivi du SIVL mis en place au niveau du Congo a fortement appuyé l'ATIBT et le studio de réalisation tout au long du processus de réalisation du court-métrage. Les versions finales des vidéos EPI et SIVL sont prévues pour mi-juillet 2020. Concernant le court-métrage EFIR les discussions ont commencé en juin, afin de valider le script, les parties prenantes seront consultées en juillet.

Gabon : Le référent FLEGT-Certification a également continué à échanger avec les sociétés forestières au Gabon, sur la certification forestière et les possibilités d'appui par le PPECF.

L'étude d'état des lieux des acteurs du secteur privé forêt bois avait révélé que les entreprises forestières avaient un réel manque de connaissances sur des sujets tels que la certification, les APV-FLEGT, etc. Pour combler ce manquement, au niveau du Gabon, nous avons jugé utile de produire deux court-métrages, à savoir un sur la certification et l'autre sur la lutte anti-braconnage.

Ainsi, l'UFIGA a formalisé des contrats de services avec deux prestataires, à savoir :

- L'Agence de production audiovisuelle OPV Style pour la production du court-métrage sur la Lutte Anti-Braconnage (LAB). A ce jour, le script a été produit et validé. OPV Style a également proposé des séquences, puis un story board ou planches de dessin du film.
- L'Agence de communication numérique LEPLUBO CONCEPT pour la production du court-métrage parlant des généralités sur la certification forestière. A ce jour, seul le script a été produit et validé.

L'ATIBT a proposé des visuels vidéo pour l'introduction et les conclusions de chaque court-métrage.

Au rythme actuel, la lenteur observée par le prestataire LEPLUBO par rapport à l'exécution des tâches liées au court-métrage sur la certification est déploré, et demande davantage d'attention pour assurer les délais.

Les court-métrages produits serviront à faire des sensibilisations/Formation auprès des sociétés forestières afin de susciter de leurs part un engagement à aller vers la certification.

RDC : Le référent FLEGT-Certification a continué à contacter les sociétés forestières en RDC, incluant les non-membres de la FIB, et d'échanger avec elles sur la certification forestière et les possibilités d'appui par le PPECF.

Dans le cadre du développement des court-métrages thématiques de formation et de sensibilisation en 2020, la FIB a choisi les thèmes « Mis en œuvre d'un plan d'aménagement » et « Le forestier d'avant et le forestier de maintenant ». A ces deux thèmes se rajoute le court-métrage sur le grand principe FLEGT, initialement prévu au Cameroun.

La réalisation du premier court-métrage sur **la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier** a débuté au lendemain de la signature du contrat de prestation avec TREMVI. La réalisation du court-métrage est quasiment finalisée, le script a été validé après la 3^{ème} version. Il n'y a pas eu de difficultés particulières dans le développement de ce court-métrage.

Le deuxième court-métrage sous forme de documentaire sur les bonnes pratiques forestières, **le forestier d'hier n'est pas le forestier d'aujourd'hui en RD Congo** n'a pas pu commencer durant la période de quarantaine, car il nécessite d'interviewer certaines personnes. C'est pourquoi ce court-métrage accuse un retard dans sa réalisation qui sera rattrapé sur le prochain trimestre.

Les réflexions sur le script du dernier court-métrage sur les grands principes du FLEGT ont été initiée en juin avec l'UE et EFI.

Les court-métrages sont classés en deux collections : Bonnes pratiques et Grands principes. Pour plus d'information sur les court-métrages voir Annexe 29.

En collaboration avec l'équipe de Fair&Precious de l'ATIBT, il a été réalisé une introduction et conclusion sous la même trame pour l'ensemble des court-métrages, Annexe 30.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 13 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste des besoins de formation pour les entreprises	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, pages 29 – 32.	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, page 71.	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, page 59.	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, pages 67-70.
Choix, justification, validation des thèmes des court-métrages	Choix des thèmes pour les court-métrages : FLEGT et EFIR	Choix des thèmes pour les court-métrages : Les équipements	Elaboration des scripts courts métrages : Généralités certification et	Choix des thèmes pour les court-métrages : La mise en œuvre d'un plan d'aménagement et

		de protection individuelle Et Le SIVL	Lutte anti-braconnage	Le forestier d'avant et le forestier de maintenant
Tableau de justification et suivi des court-métrages – Annexe 29				
Contrat avec les prestataires		Studio ANIMART : 18/03/2020 Annexe 31 Devis Annexe 32	Studio : OPV Style 18/06/2020 Annexe 33 Devis : Annexe 34 Le+Bo Annexe 35 <i>Devis</i> Annexe 36	Studio TREMVI 09/04/2020 Annexe 37 Devis Annexe 38
Script validés et premiers drafts visuels		Script disponible pour le dernier court-métrage Draft des dessins reçus pour les deux premiers court-métrages Annexe 39 Annexe 40 Annexe 41	Scripts disponibles Annexe 42 Annexe 43	Version aboutie du dessin animé Plan d'Aménagement Annexe 44 Script des deux autres courts-métrages disponibles Annexe 45 Annexe 46
Court-métrage finalisé		Prévu pour août 2020	Prévu pour août 2020	PS prévu pour juillet 2020 Les deux autres pour août 2020
Indicateur de délivrance (%)	RAS	70%	70%	70%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
Preuve de diffusion des courts métrage		Nombre de clés USB distribuées		
Liste des entreprises candidates au coaching PPECF		Nombre d'entreprises identifiées		
	1	5	19	8 ⁴

Activité 1.6 : Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF

Pour mémoire, cette activité concourt pleinement à la mise en œuvre des activités de la ligne 12 des interventions de l'axe II du PPECF : appui aux entreprises dont coaching vers la certification. En effet, le rôle des référents est d'identifier les entreprises potentiellement intéressées par la certification, de les stimuler

⁴ 8 sociétés ont été identifiées, 2 se sont effectivement engagées vis-à-vis de PPECF, 1 est en instance et 5 sans manifestation

à adhérer, d'aider à l'organisation des diagnostics réalisés par les référents et PPECF, et de suivre la mise en œuvre des plans d'action.

Suite à l'évaluation d'OBBOIS, il avait été préconisé de nouveaux livrables, tels qu'une Liste des entreprises avec informations d'avancement, et une analyse de l'avancement des processus de coaching avec l'estimation du taux d'avancement des processus de coaching (% d'avancée du plan d'action). Après discussion avec l'expert certification de la CgP, il a été proposé de se baser :

- sur les fiches individuelles par entreprise élaborées par l'expert, et qui s'appuiera sur les référents et les fiches navette pour les mettre à jour
- le fichier Excel « Suivi entreprise V04-05 » qui reprends dans les 2 derniers onglets l'analyse des tableaux et qui établit une synthèse et un récapitulatif des 7 entreprises actuellement en marche
- les fiches navettes qui doivent être maintenues à jour.

Par ailleurs, il a été discuté des possibilités de réalisation de mission de suivi des plans d'action dans le contexte de crise sanitaire (avec des restrictions de déplacement). Un protocole de suivi de terrain du plan d'action devra être développé à cet effet basé sur du suivi en continu par skype, et des missions de terrain sous supervision des experts PPECF, ainsi qu'un modèle de rapport de suivi (cette tâche sera réalisé courant juillet).

Cameroun : le référent a réalisé la check-list de légalité selon différents référentiels de certification (OLB, LS, TLV, FSC, PAFC) et la grille FLEGT pour le Cameroun (Annexe 47). Une check-list de la grille de légalité FLEGT relative aux concessions forestières avait été préalablement réalisée par le Référent dans le cadre du projet FAO sur la révision des grilles de légalité (Annexe 48).

La candidature de potentielles entreprises à l'accompagnement dans le processus de certification avec l'appui du PPECF n'a pu être obtenue en raison de facteurs socio-politiques contraignants dans certaines zones d'activités et de difficultés économiques qui mine le secteur forestier.

Congo : Dans le cadre du processus de « coaching » d'entreprises, deux missions diagnostics ont été réalisées :

- Likouala Timber pour un accompagnement dans la certification (OLB) de ses deux UFA : Missa (243 376 ha) et Betou (300 000 ha), département de la LIKOUALA. Compte tenu du niveau actuel de l'entreprise sur le plan technique, financier et organisationnel, et de la forte volonté de la direction générale à certifier ses concessions forestières, nous considérons que l'entreprise est parfaitement éligible au processus de coaching d'entreprise du PPECF. Si le plan d'actions est rigoureusement mis en œuvre, il est raisonnable d'envisager une certification de légalité OLB d'ici 12 à 15 mois.
- Rougier Mokabi pour un appui à la certification de son UFA Mokabi Dzanga (586 330 ha) dans le Nord du Congo. Sous réserve de la transmission au PPECF des éléments comptables et financiers justifiant des capacités financières de la société à solder les créances en cours et de sa solidité financière pour les 12 mois à venir : état de la dette, état des stocks, bilan de trésorerie, prévision budgétaire, engagement des partenaires financiers, nous pouvons conclure que, compte tenu du niveau actuel de l'entreprise sur le plan technique et organisationnel, et de la motivation importante de la direction générale en faveur de la certification, nous considérons que l'entreprise MOKABI SA est éligible au processus de coaching d'entreprise du PPECF. Si le plan d'action est rigoureusement mis en œuvre, il est raisonnable d'envisager une certification de légalité d'ici 18 à 22 mois.

Les rapports de missions diagnostics, assortis des plans d'action ont été produits et transmis à ces entreprises pour mise en œuvre – Annexe 49 et Annexe 50.

Les analyses de risques réputationnel des entreprises Likouala Timber, Rougier Mokabi et Asia Congo Industries ont été réalisées et les rapports transmis à la coordination PPECF pour ANO. Celles des deux premières ont été obtenue de la KfW. Cependant, aucune de ces entreprises n'a manifesté l'intérêt de participer à une séance de travail à distance pour effectuer un suivi de la mise en œuvre de leur plan d'action, à cause des impacts de la crise covid-19 (taux de réalisation presque nul). Les missions terrain sont suspendus, mais il est prévu d'organiser une réunion de suivi dès que les mesures sanitaires permettront le déplacement.

Suite à de nombreux échanges avec le référent FLEGT-Certification de l'ATIBT Congo et le PPECF, ACI a choisi le bureau TERA pour l'accompagner dans le processus coaching PPECF.

RDC : Dans la fiche navette, le Référent renseigne sur le suivi réalisé (échange, contact,) dans le cadre des activités relevant de ce chapitre. Cette fiche est remplie périodiquement et indépendamment de chaque société. A ce jour, ce suivi est fait pour 3 entreprises : CFT, IFCO, BOOMING Group, mais aucune n'a encore signée de convention avec le PPECF.

- IFCO : A ce jour, la société n'a pas commencé à mettre en œuvre son plan d'action, elle attend encore la réponse du PPECF/KfW lui confirmant l'appui dont elle a besoin, en raison des besoins d'information complémentaire liés aux superficies de 2 concessions d'IFCO et celles liant IFCO et MOTEMA, pour l'analyse réputationnelle. Ces informations ont été transmises le 16/6/2020, et l'ANO reste en attente.
- CFT : Après le diagnostic initial réalisé en novembre 2019 en vue d'une certification FSC, la CFT s'est retirée du coaching PPECF en mars 2020, en raison des exigences liées à la présence d'IFL, qui ne pouvait lui permettre de soumettre plus de 50% de ses concessions forestières à la conservation. A ce jour, la CFT n'a pas encore requalifié sa position mais il est envisagé de l'intégrer au groupe de discussion IFL de la commission certification de l'ATIBT
- BOOMING GROUP : Elle est la troisième société à avoir manifesté son attention à adhérer au PPECF et il y a bon espoir que cette société s'engage avant la fin du projet pour viser une certification OLB. La société a fait entendre (23/6) qu'elle était toujours occupée dans l'organisation opérationnelle interne et qu'en plus, la validation de son plan d'aménagement forestier déposé auprès de l'Administration forestière depuis novembre 2019, n'a pas encore eu lieu. Cette société fera l'objet d'un suivi particulier d'ici la fin du projet.

Gabon :

Au Gabon, la situation de l'activité de coaching est la suivante :

- Sur les **20 sociétés inscrites** à ce jour (30/06/2020), **12 ont déjà bénéficié d'un diagnostic** (SOMIVAB ; SBL ; BSO ; TTIB ; ASI ; SEEF ; BORDAMUR GABON ; TOUJOURS VERT ; SFIK ; GWI ; BONUS HARVEST et EGG) et **8 sont en attente d'un diagnostic** (RIMBUNAN HIJAU GABON ; BSG ; SAF/SUNLY ; SERN/SUNLY/SUNRY ; CORAWOOD GABON UFA 3 ; HONGLIN WOOD INTERNATIONAL/SUNLY ; PROSPER SARL ; SFBT)
- Sur les 12 qui ont bénéficié du diagnostic, seule EGG a désistée au programme de coaching PPECF 2 et 7 entreprises ont déjà reçus les ANO de la part de la KfW (SOMIVAB ; SBL ; BSO ; TTIB ; ASI ; SEEF ; BONUS HARVEST), celle du groupe des sociétés RIMBUNAN HIJAU (BORDAMUR GABON ; TOUJOURS VERT ; SFIK) est en cours.

Les analyses risques réputationnels ont déjà été réalisées pour les sociétés suivantes : SOMIVAB ; SBL ; BSO ; TTIB ; ASI ; SEEF ; BONUS HARVEST ; Sociétés du groupe RIMBUNAN HIJAU (BORDAMUR GABON ; TOUJOURS VERT ; SFIK) et EGG qui a désistée juste après l'analyse risque réputationnel.

Le Référent a réalisé deux missions de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions des sociétés BSO et TTIB.

L'activité de coaching PPECF connaît un grand succès au niveau du Gabon, aux vues du nombre des sociétés qui ne cessent de s'inscrire au programme. Le Référent du Gabon concentre plus de temps sur cette activité phare du PPECF pour les échanges, sensibilisation, missions diagnostics et missions suivi de la mise en œuvre des plans d'actions et l'élaboration des analyses risques réputationnels.

La difficulté réside au fait que le nombre des sociétés qui s'inscrivent augmente, et le suivi par le Référent devient un peu difficile. Pour y remédier, un consultant sera engagé au besoin pour appuyer le Référent.

Fichettes navettes en annexe pour chaque pays Annexe 51

Tableau 14 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste des bureaux d'étude accompagnateurs et de fournisseurs de service (études, formation)	TEREA TFM Consulting GTCG CGIS FRM OBBOIS BFC	TEREA TFM Consulting GTCG CGIS FRM OBBOIS BFC	TEREA TFM Consulting GFEC Sylvafrica FRM OBBOIS BFC	TEREA TFM Consulting FRM OBBOIS BFC
Modèle tableau de suivi du plan d'action (Fiche navette) – mise à jour	À janvier 2020	A juin 2020	A mars 2020	A juin 2020
Modèle de checklist de vérification des exigences de légalité FLEGT	Oui	En cours, en attente de promulgation de la nouvelle loi pour finalisation	En cours	
Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale	Non applicable			
Protocole de suivi et évaluation des plans d'action		Draft protocole en discussion avec expert PPECF	Draft protocole en discussion avec expert PPECF	Draft protocole en discussion avec expert PPECF
Indicateur de délivrance (%)	50%	70%	80%	60%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching actualisé	Nombre et noms des entreprises ayant signé une convention avec PPECF			
	0	2	7	0
Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent (partie sociale) – confidentiel	Nombre de rapports de diagnostic			
	0	2	10	2
Fiche individuelle par entreprise avec % de réalisation du plan d'action	Nombre de fiche individuelle			
			6*	
Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) - confidentiel	Nombre de rapports d'évaluation de la légalité			

* ASI, BSO, SBL, SEEF, Somivab, TTIP

4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.

Activité 1.7a : Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT

À noter que cette activité a été créée et plus précisément détaillée lors du rapport de démarrage, suite à une demande du PPECF de mettre l'accent sur cette thématique. Les feuilles de route ne prévoyaient pas d'activité concrète sur ce sujet au premier semestre. Néanmoins, certaines actions ont pu être menées, afin de préparer les activités à mener pour appuyer cette reconnaissance, notamment faire l'état des lieux des processus de reconnaissance, organiser le plaidoyer du SP, mettre en œuvre des études pour orienter les décisions et modalités de reconnaissance, et organiser des séances de formations auprès des acteurs, notamment l'administration (cf. activités prévues détaillées dans le rapport de démarrage).

Suite à l'évaluation OBBOIS, il a été recommandé d'établir une fiche de suivi des plaidoyers pour suivre l'avancement et le résultat du plaidoyer. Cette fiche sera développée et complétée lors de la période suivante.

Déroulement des activités :

Cameroun : pendant la période du projet au Cameroun, un état des lieux du processus de reconnaissance de la certification a été fait par le Référent. La reconnaissance de la certification étant déjà un fait depuis 2013 dans le cadre de l'application du régime d'autorisation FLEGT, le référent a acquis et archivé au niveau du GFBC, les principaux textes réglementaires qui consacrent cette reconnaissance de la certification dans le SVL. Trois textes fixant (1) les modalités de reconnaissance des certificats privés de légalité et de gestion forestière durable (2) les modalités de délivrance des agréments aux bureaux de certification opérant au Cameroun et (3) accordant un agrément au Bureau Veritas en qualité de bureau de certification opérant au Cameroun, ont pu être recueillis auprès de l'administration. Depuis l'effectivité de cette reconnaissance, au moins 2 sociétés forestières ou transformatrices détentrices d'un certificat accordé par Bureau Veritas ont pu obtenir le certificat de légalité FLEGT dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT.

Toutefois, la procédure d'obtention du certificat de légalité FLEGT (Décision n° 4 du MINFOF) ne fait aucun distinguo entre les entreprises certifiées et les autres entreprises non-certifiées. Autrement dit, malgré le niveau de légalité des entreprises certifiées, aucune différence n'est faite pour faciliter ou alléger la procédure pour ces dernières. Dans cette optique, un plaidoyer a été initié en vue de définir une procédure simplifiée permettant d'alléger les exigences pour les entreprises certifiées vérifiées tierce partie selon l'un des schémas validés par le Cameroun (OLB et FSC). La finalité cette procédure simplifiée était de pouvoir réduire les tracasseries administratives pour les sociétés certifiées de façon à inciter celles qui ne le sont pas encore à s'engager volontairement dans la certification de légalité, notamment par la **délivrance de facto du certificat de légalité FLEGT** par l'administration.

Le référent a engagé dès le mois de septembre 2019, une démarche de concertation avec le point focal FLEGT du MINFOF sur la possibilité de mettre au point cette procédure simplifiée. Une discussion avec lui au cours d'un atelier sur la validation des grilles de légalité FLEGT révisées en décembre à Ebolowa, a permis d'obtenir son accord de principe pour travailler de concert sur une procédure complémentaire aux procédures existantes à des fins de délivrance d'un certificat FLEGT de facto. Toutefois, son indisponibilité pour des raisons d'emploi du temps chargé du fait des fonctions qu'il cumule au MINFOF (Point Focal FLEGT et de

plusieurs autres projets, Chef Service des Normes), n'a pas permis de concrétiser cette action. En effet, plusieurs rendez-vous dont la dernière en date du 7 mars 2020, ont été annulés à la dernière minute pour des raisons dépendantes du Point Focal MINFOF.

Recommandation : La reconnaissance de la certification par l'APV est donc effective mais l'engagement du secteur privé dans la démarche reste à inciter à travers des mécanismes économique-réglementaires. Une concertation entre parties prenantes privilégiées (UE-Cameroun) pour **examiner l'éventualité d'un arrangement réglementaire sur une meilleure prise en compte de la certification privée dans la délivrance des autorisations FLEGT** peut être envisagée. Par ailleurs, malgré le contexte particulier au Cameroun, il y a lieu d'encourager les sociétés à se regrouper pour postuler à la certification de groupe. Cette dynamique pourrait orienter le processus de coaching au Cameroun en aidant les entreprises à initier des partenariats entre les grandes sociétés industrielles et les détenteurs de permis qui les approvisionnent, de façon à certifier une plus grande surface forestière à coûts réduits.

Gabon :

Dans le cadre du plaidoyer pour une reprise de l'APV (cf. activité 1.7b suivante), l'étude commanditée par l'UFIGA sur l'état des lieux de l'APV/FLEGT au Gabon présente entre autres des recommandations pour la reconnaissance de la certification privée. Cette étude devrait faire l'objet d'une présentation lors des assises de la forêt, prévues fin août/début septembre (date à confirmer). Cette présentation sera l'occasion de défendre les arguments en faveur de la reconnaissance de la certification privée dans le futur APV au Gabon et donner des orientations sur les modalités de cette reconnaissance, ceci afin que cela représente une vraie simplification des démarches des entreprises certifiées pour la vérification de la légalité de leurs activités dans le cadre du SVL (par l'obtention d'un certificat de légalité si cette disposition est adoptée dans le projet d'APV du Gabon).

Congo : Suite à l'appel d'offre le 13 novembre 2019, une shortlist des propositions techniques et financières des consultants retenus a été transmise à la DUE et au MEF pour évaluation. Le choix du cabinet Connect Green Industries Solutions (CGIS) s'est fait début janvier et le contrat a été signé le 16 janvier (Annexe 52).

La mission de lancement de ce plaidoyer a eu lieu fin février 2020 et le Consultant (Fridolin Choula) a pu mener un grand nombre d'entretien avec les acteurs de la filière forêt-bois en présentiel au Congo, ainsi que par Skype (voir Annexe 53, note de démarrage), et présenter les orientations recueillis lors la réunion de cadrage avec les différentes parties prenantes qui s'est tenue le 27 février, voir Annexe 54 power point de présentation).

Un draft a été élaboré, et plusieurs réunions se sont tenues entre les parties prenantes sur le projet de Manuel de certification (Annexe 55), actuellement en attente d'un retour de la commission européenne

Difficultés : D'une façon générale, les principales dispositions proposées dans le manuel sont acceptées par les parties prenantes. Cependant, deux dispositions ne font pas l'objet d'un consensus :

- analyse des rapports d'audit par l'administration : l'APV prévoit « une vérification des rapports d'audit », mais certaines parties prenantes pensent qu'il ne faut pas que les agents de l'administration examinent trop les rapports d'audits public, et notamment les non-conformités, avec des risques de mauvaises interprétations ou utilisation pour des contrôles abusifs ;
- contrôles supplémentaires : pour éviter la disposition précédente, certaines parties prenantes suggèrent de laisser la possibilité à la CLFT de pouvoir faire un contrôle supplémentaire en cas de doute sur un certificat, avec le risque que cela soit systématique pour justifier de pertes. Cela aussi

ira à l'encontre de ce qui est prévu dans l'APV (émission d'un certificat de légalité sans contrôle supplémentaire).

La première disposition est soutenue par l'ATIBT, EFI, et dans une moindre mesure par la DUE et l'UE via la Direction DevCo, alors que la seconde est plutôt soutenue par la DG Env de l'UE et a priori par l'administration congolaise (cela avait été retenu dans la réunion de cadrage), sur l'argument de leur position régalienn.

Il a été décidé de commun accord de transmettre une version du manuel à la commission européenne pour avis, afin de gagner du temps, avant de la transmettre à la CLFT. L'idée, c'est d'arriver à convaincre l'UE en amont (avec EFI comme allié sur cette question) de partir sur une vérification des rapports d'audit (qui se réduirait à juste s'assurer de la présence d'un rapport d'audit prouvant qu'un audit a bien eu lieu), plutôt que la possibilité de contrôle supplémentaire.

Cependant, il y a un risque avec cette stratégie : la CE est très divisée sur la question, et la DG Env est plutôt réfractaire à la reconnaissance de la certification (c'est cette même Direction qui s'oppose à une reconnaissance plus formelle de la certification dans le RBUE). De plus, nous avons appris que l'UE a été échaudée de la procédure de reconnaissance de la certification dans l'APV Cameroun (jugée beaucoup trop simple), et souhaite pousser pour une procédure plus consistante. La révision par les parties prenantes risque de durer plus longtemps que prévu, et il faudra sûrement repousser la réalisation de cette activité, avec le risque de finaliser en limite de fin de projet. En effet, une fois la révision faite par l'UE, il faudra la proposer à l'administration congolaise, proposer une nouvelle version, faire une concertation du secteur privé, et organiser l'atelier de validation. Des échanges sont faits régulièrement avec l'UE pour faire avancer le processus.

Le 23 avril 2020, un premier avenant au contrat a été signé pour faire face à la situation sanitaire ne permettant pas l'organisation de la dernière phase de la mission (réunion de validation du manuel), cet avenant prolonge la prestation à juillet 2020. A la lumière de l'évolution de la situation sanitaire, un deuxième avenant sera nécessaire.

RDC :

Situation sur la certification dans l'APV

Le sujet de la certification a été évoqué dans les réunions liées aux négociations APV avec les parties prenantes :

- A l'atelier national de capitalisation des acquis du projet Agedufor aux parties prenantes organisé à Kinshasa par le ministère de l'environnement et développement durable du 26-27/6/2019 où il y a eu une présentation portant sur la contribution d'une société forestière vers la certification-cas de la CFT ou également la CTN avait présenté la grille de légalité de l'exploitation industrielle du bois d'œuvre. Les discussions ont été engagées autour de la corrélation entre l'APV et la certification par les sociétés.
- A l'atelier national de la présentation des vade-mecum de l'exploitation du bois d'œuvre en RDC par les exploitants industriels et artisanaux à la société civile, exploitants forestiers et administrations, organisé à Kinshasa en date du 22/11/2019

Un atelier sur la certification tierce partie était prévu pour le premier semestre de 2020 mais il a été reporté au second semestre en raison de la pandémie COVID-19 qui a conduit les autorités à prendre des mesures sanitaires et des restrictions notamment la limitation de déplacement et la tenue des évènements.

Les TdRs (Annexe 56) conçus prévoient une réunion d'une quarantaine des participants, ceux des provinces y compris. Les présentations devront se faire par les intervenants identifiés au niveau national et par les organismes de certification extérieurs. Si aucune solution n'est possible à court terme sur le Covid pour les participants d'ailleurs, l'atelier sera organisé uniquement avec les participants de Kinshasa mais en visioconférence pour des interventions à partir de l'extérieur de la RDC.

L'idée de cet atelier est de transmettre aux parties signataires, spécifiquement l'administration, les concepts de la certification tierce partie (fonctionnement, garanties, etc), et le rôle qu'elle peut jouer dans la vérification de la légalité et de la traçabilité, et elle peut devenir un outil du futur APV FLEGT RDC.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 15 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7a

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie	Archive documentation existante	Note d'état des lieux du processus de reconnaissance	Section spécifique dans l'étude état des lieux APV (voir 1.7b)	
TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie		Les TDR ont été finalisés et un appel d'offres lancé le 13.11.2019 https://www.atibt.org/fr/appe-doffre-congo-developpement-dun-manuel-de-procedures-permettant-la-reconnaissance-de-la-certification-privee-dans-le-svl-de-lapv-congo/	- TDR étude état des lieux APV - Draft TDR analyse système certification en cours d'élaboration	TDR atelier certification initialement prévu en avril 2020 mais repoussé à septembre 2020 pour cause de covid
Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification		Note de démarrage 19/03/2020 Power point de cadrage 27/02/2020	Section spécifique dans l'étude état des lieux APV	
Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT				
Indicateur de délivrance (%)	30%	75%	60%	10%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
CR des réunions nationales/tables rondes pour partage de résultats d'études	Nombre de comptes-rendus (partage étude)			
		1	0	
Fiche de plaidoyer du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée	Nombre étapes franchies			
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de réunions avec les sociétés			
	0		7	
	Nombre de comptes-rendus de réunions avec les parties prenantes			

CR de réunions de concertation avec parties prenantes	4	0	
---	---	---	--

4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé

Activité 1.7b : Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans la révision du cadre réglementaire, et dans les processus FLEGT et certification

Déroulement des activités :

Plaidoyer commun au Gabon, Congo RDC sur le standard de gestion forestière PAFC Bassin du Congo :

Dans le cadre de la consultation publique sur la norme de certification de Gestion Durable des Forêts PAFC Bassin du Congo, l'ATIBT a engagé pour le compte de l'UFIGA, de la FIB et de l'ATIBT Congo un Consultant en vue d'assister les référents et le secteur privé. Conformément aux TDRs, le consultant a produit une note de synthèse du projet de la norme PAFC Bassin du Congo qui fournit les éléments et clés de compréhension par les sociétés du projet de norme en question, afin d'amener celles-ci à participer de façon constructive à la consultation publique en cours, en formulant des commentaires argumentés et pertinents sur ce projet de norme de gestion durable, à déposer auprès du PAFC Bassin du Congo, permettant ainsi de renforcer le plaidoyer du secteur privé dans le développement du système de certification PAFC BC. La finalité étant à terme que le standard de gestion forestière durable PAFC Bassin du Congo soit adapté au contexte et aux réalités des activités forestières de chaque pays cible. Cette note de synthèse a été transmise aux entreprises pour commentaires. Les retours de quelques sociétés ont été analysés et envoyés au Consultant pour prise en compte, et le formulaire PAFC pour commentaires a pu être transmis au nom de UFIGA-ATIBT Congo-FIB dans les temps impartis de la consultation publique – voir Annexe 57 – ensemble des documents disponibles

Dans ce cadre, les Référents ont contribué à l'enrichissement de la note de synthèse et de recommandation du projet de norme de gestion forestière PAFC-BC et fait des commentaires.

Cameroun :

Durant la période du projet au Cameroun, trois projets de loi ont pu faire l'objet d'un plaidoyer du secteur privé sous la houlette du GFBC. Il s'agit de la Loi des finances 2019, la convention collective nationale des entreprises forestières et de transformation et activités annexes et la révision des grilles de légalité de l'APV-FLEGT. Ces projets ont fait l'objet de discussion avec les administrations compétentes, mais l'avis du secteur privé n'a été pris en compte que partiellement dans l'adoption finale de ces documents réglementaires devant régir l'activité forestière au niveau national. En effet, si le secteur privé a été au centre des discussions sur la convention collective et les grilles de légalité FLEGT qui ont intégré de façon satisfaisante les préoccupations du secteur privé, la Loi des finances 2019 a été adoptée en marge du plaidoyer réalisé par le GFBC. La convention collective nationale des entreprises forestières et de transformation et activités annexes a été signée entre le GFBC et les administrations compétentes en novembre 2019. Pour les grilles de légalité FLEGT, l'implication du GFBC dans le processus national de révision pour le compte du secteur privé, sous financement du programme FAO UE FLEGT a porté ses fruits. Le Référent FLEGT-Certification a été associé au processus pour le compte du GFBC et a participé à 5 ateliers de consultation pour recueillir les avis de toutes les catégories d'acteurs du secteur privé, de formulation et de validation des grilles révisées par le secteur privé. Les trois premières consultations ont en effet permis au Référent d'œuvrer à l'élaboration

d'une proposition consensuelle de grilles qui a été présentée lors des deux ateliers nationaux de mise en commun des diagnostics et de formulation des grilles avec les autres groupes d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'APV.

Avant la tenue de ces deux ateliers, des missions tests de ces propositions de grilles sur le terrain ont été également réalisées avec la participation effective du Référent. Ces tests ont permis de déceler d'éventuels manquements qui ont été pris en compte dans les propositions définitives de grilles.

A l'issue des deux derniers ateliers impliquant les deux autres groupes d'acteurs des propositions ont été harmonisées reformulées pour les 8 grilles de légalité FLEGT. La version révisée et adoptée par les trois groupes d'acteurs est disponible au niveau du GFBC (Annexe 58).

Congo : Deux plaidoyers en cours :

- Implication du SP dans le déploiement du SIVL, directement mis en œuvre par le Référent FLEGT-certification (Alain TIOTSOP) à travers sa participation à l'ensemble des réunions avec l'UE, la société civile, le MFB, le Ministère du plan et le MEF sur le sujet. Echanges courants avec les entreprises forestières afin de les préparer à accueillir les formateurs au sein de leur structure et surtout participer activement à la phase test et relever les difficultés/observations nécessaires pour une concertation avec l'ensemble du secteur privé.
- Mobilisation d'un Consultant pour élaborer une méthodologie permettant aux équipes interministérielles de collecter les informations sur les capacités des sociétés à fournir les documents de légalité demandé par le SIVL. (TDR, contrat et livrables en Annexe 59). Formation de l'équipe technique de la CLFT sur l'utilisation des outils de collecte des données terrain.

RDC :

Les sujets valorisables étaient centrés sur le processus d'élaboration des textes règlementaires de la loi sur la conservation de la nature, et l'organisation du système de scellage électronique douanier et du transport de bois en radeau ainsi que les plaidoyers des textes légaux et règlementaires en ce qui concernent les taux de taxes et leur application, proprement dit.

Les plaidoyers déjà engagés et poursuivis portent notamment sur :

- Les projets de nouveaux décrets listant les espèces intégralement et partiellement protégées par rapport à la loi sur la conservation de la nature et celui listant les espèces de flore sauvage considérées comme menacées en RDC. Les directions normatives du ministère préparent les avis à donner à ces projets. La nouvelle difficulté dans ce processus est que le secteur privé et la société civile ne sont pas encore consultés mais la FIB compte renouveler ses propositions au ministre sur les sujets ;
- Le processus du scellage douanier pour les exportations du bois, ayant conduit à la tenue d'une concertation entre la douane et FIB, qui a permis de prendre en compte les avis de la profession ;
- La réglementation sur les transports de bois, ayant conduit à des âpres discussions et abouti à la levée de la mesure de suspension des transports de bois en radeau ;
- La nouvelle tarification sur la fiche des renseignements à l'exportation, ayant abouti à la réduction considérable du taux en lieu et place de l'annulation tel que soutenu par le secteur privé ;
- Le nouveau taux de la redevance de superficie forestière en violation du code forestier, ayant conduit à une concertation qui a permis de dégager un consensus avec l'autorité provinciale de la Tshopo sur le taux de la redevance ;

- La réglementation régissant le secteur de transport du bois par route et par fleuve, ayant conduit à une analyse développée par le consultant et dont les résultats liés à cette analyse ont également permis de formuler le recours gracieux (situation des armateurs et tenanciers des ports privés) que la FEC en synergie avec la FIB avait adressé aux ministres des transports et de finances le 29/01/2020.

Plaidoyer sur la revue légale des titres forestiers :

Dans le cadre de la définition des modalités pour la réalisation de l'audit externe par le cabinet qui sera recruté en vue de réaliser la revue afin d'identifier les concessions qui ne remplissent pas les obligations prescrites par les textes en vigueur, le Responsable du syndicat et le Référent ont contribué à l'enrichissement des TdRs sur la revue légale et formulé des propositions qui ont été approuvées par les parties prenantes et rapporter dans le Compte rendu. Parmi ces propositions, il y a le fait que la revue ne devrait pas sortir du cadre de la Feuille de Route CAFI et Ministère, et devrait avoir comme objectif unique d'établir l'état des lieux de l'ensemble des concessions forestières industrielles à l'égard des allocations et du processus d'aménagement forestier. Tous les autres aspects (clauses sociales, impacts écologiques et contribution du secteur forestier, maintien des services écosystèmes, permis artisanaux, concessions forestières des communautés locales) ne devraient pas être couverts. La situation de nouveaux plaidoyers :

- Les dispositions de la loi financière pour l'exercice 2020 sur les droits de sortie de bois. La FIB a initié un courrier à l'endroit de la douane rappelant les dispositions impératives de la loi de finances 2020 ;
- La confection de la liste des produits à l'importation dans le cadre de la zone de libre-échange continentale. La FIB a formulé des propositions pour le secteur bois et transmis à la douane par le canal de FEC qui portait la démarche ;
- L'harmonisation des vues sur l'arrêté relatif à la clause sociale. Les TdRs y relatifs sont préparés pour l'analyse à faire par le Consultant en vue du plaidoyer auprès des parties prenantes (Administration) par le syndicat ;
- L'état des lieux de la fiscalité/para fiscalité du secteur qui fera l'objet des TdRs pour une étude afin d'identifier les sujets de plaidoyer à porter à l'attention des autorités ou structures concernées.

Dans le cadre de la synergie des actions avec la FIB :

- Le rapprochement avec la CNCEIB par la signature d'un mémorandum d'entente pour l'amélioration de la gouvernance forestière en RDC ;
- L'ouverture des pourparlers avec la FEC-syndicat national des entreprises du Congo et avec l'ACEFA-syndicat national des exploitants artisanaux pour l'officialisation de la collaboration.

Les livrables de ces plaidoyers sont en Annexe 60

Gabon :

Divers plaidoyers ont été menés (initiés ou poursuivis) durant ce semestre :

- Plaidoyer pour une reprise des négociations APV FLEGT - Annexe 61

Une étude d'état des lieux APV FLEGT Gabon a été lancée pour mettre à disposition de l'administration et des différents partenaires des éléments pour une reprise efficace des négociations APV FLEGT. L'élaboration des TdR pour étude et la contractualisation de l'expert ont été réalisés, puis la relecture du projet de rapport, de la note technique et de la présentation Powerpoint. L'étude sur l'état des lieux de l'APV FLEGT Gabon permet de faire le point sur l'état aujourd'hui, formulations des recommandations pour relancer les négociations et les travaux du CTT FLEGT Gabon et les appuis techniques nécessaires. Cette étude devrait

faire l'objet d'une présentation lors des assises de la forêt, prévues fin août/début septembre (date à confirmer).

- Plaidoyer pour la mise en place d'un système national de traçabilité

La réflexion relative à un groupe de travail sur la traçabilité et l'harmonisation des modèles de formulaires administratifs avait commencée en novembre 2019. Mais les changements successifs des responsables à la tête de la Direction Générale des Forêts ont fait que les Tdrs n'ont pu être finalisés que fin janvier 2020. La nécessité d'avoir des formulaires administratifs pour le système de traçabilité GABONTRACKS ont fait qu'il y a eu une fusion des deux activités.

A ce jour, il est projeté d'inclure les travaux de ce groupe lors des assises sur la Forêt du Gabon qui auront lieu fort probablement en septembre 2020. Les discussions pour l'organisation de ces assises entre le Ministère et le secteur privé sont en cours.

Il s'agit pour le moment de finaliser la phase pilote de GABONTRACKS chez PWG et ASI : perturbé par la crise COVID pour ASI, mais pour PWG possibilité d'avoir les formateurs pendant quelques mois sur site d'exploitation/transformation qui a permis d'améliorer les modules sur la transformation mais également d'adapter déjà les modules à la réglementation du Gabon. Une réflexion est en cours pour capitaliser cette phase pilote.

Tous ces plaidoyers feront l'objet d'une fiche de suivi plaidoyer d'ici la fin du projet.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 16 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste pool d'experts	Oui, et par thématique le 09/10/2019	Oui, et par thématique 15/10/2018		Oui, et par thématique Le 25/09/2019
<i>Indicateur de délivrance (%)</i>	50%	70%	70%	70%
Livrable de niveau 2				
<i>Indicateurs de fonctionnement</i>				
Fiche de suivi des plaidoyers	Nombre étapes franchies			
Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document	Nombre de contrat de consultance			
	1	1	1	2
Rapport d'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de rapports d'analyse des projets de texte/document			
		1		2
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les sociétés			
		Note compilation des commentaires sur le standard PAFC + formulaire + rapport de démarrage	Note compilation des commentaires sur le standard PAFC + formulaire	2 CR : Note compilation des commentaires sur le standard PAFC + formulaire Note de synthèse et

		reconnaissance certif		propositions sur les produits à l'import (ZLECAF)
CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les parties prenantes			
		1		2 - Mémoire d'entente avec le CNCEIB - CR sur la revue de légalité des titres forestiers

4.3 Activités en lien avec les autres projets

Dans le cadre du projet FLEGT REDD, financé par le FFEM, les référents ont contribué à la mise à jour des fiches Timber Trade Portal pour leur pays respectif. Le site internet est en cours de remaniement et le travail des référents sera disponible en ligne courant août 2020. Toujours en lien avec ce projet, les référents ont pu contribuer aux deux études de faisabilité agroforesterie et plantation lancé en mars 2020.

La mission d'évaluation des projets FLEGT REDD et FLEGT IP a été initiée courant mars 2020 et se poursuivra jusqu'à décembre 2020. Les référents ont pu échanger à plusieurs reprises avec les évaluateurs afin de parler des activités du projet dans leur pays.

Le COPIL (CR Annexe 62) de l'ensemble des projets s'est tenu en Belgique à Bruxelles au début du semestre (février 2020).

L'agenda était le suivant :

- Tour de table et présentation des nouveaux représentants.
- Evaluation des activités et du rapport annuel 2019.
- Présentation de la mission de réorientation de projet commandité par PPECF.
- Evaluation des activités prévues pour 2020.
- Sujets divers discutés lors des présentations des activités de 2019 et 2020.
- Présentation d'autres projets de l'ATIBT en cours de mise en œuvre.
- Discussion sur les besoins d'appui au secteur privé pour un développement inclusif et des produits de bois carbone neutre.

La réunion s'est déroulée de façon constructive et positive, et a permis des discussions approfondies sur des sujets comme la certification forestière, les plantations avec essences de bois d'œuvre, l'agroforesterie et des synergies potentielles entre activités de l'ATIBT et projets avec des PME et artisans.

Un Think Tank et une réunion semestrielle étaient prévus en mars 2020 au Cameroun, mais ont dû être reportés à la suite de la pandémie COVID-19. Comme énoncé dans ce rapport la réunion semestrielle a finalement eu lieu via web, le Think Tank se tiendra en France à Nogent sur Marnes en novembre.

4.4 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT

L'évaluation du suivi de gestion de projet se fait sur base des critères suivants :

- Suivi des relations avec les référents :

Les réunions hebdomadaires sont tenues régulièrement pour le Congo, bimensuellement avec le Gabon (notamment suite au changement de coordinatrice), et mensuellement avec la RDC (qui n'est qu'à mi-temps). Une réunion semestrielle s'est tenue en mai 2020.

- Suivi des relations avec les AP :
A part pour le Cameroun (où le manque d'implication de l'association partenaire a été la raison de la rupture de la convention), les AP UFIGA et FIB sont fortement sollicités, et impliqués, notamment dans les activités de plaidoyer. La SG de l'UFIGA et le Président de la FIB sont en échange permanent avec la coordination et leur référent sur le suivi des activités.
- Suivi technique ATIBT : l'ensemble des réunions de suivi sont formalisées (cf. annexes des activités 1.1)
- Suivi des relations avec le PPECF : les rapports contractuels ont été soumis et validés. Suite à la dernière évaluation, il a été décidé de supprimer la note trimestrielle, considérant les rapports semestriels suffisant. Par ailleurs, il a été demandé de soumettre des rapports mensuels, qui ont été fournis dès juin 2020.
- Suivi des relations avec Oréade-Brèche : les échanges avec Oréade Brèche sont en fonction des sujets. Sur la dernière période, les échanges ont principalement porté sur les mesures à adopter pour le suivi de la mise en œuvre des plans d'action.
- Suivi de temps de coordination et encadrement ATIBT :
Le temps passé à la coordination est intense en cette dernière ligne droite du projet, de nombreuses activités étant actuellement initiées (courts métrage, plaidoyer, etc). L'équipe de coordination est fortement sollicitée pour l'élaboration et la relecture des livrables (TDR, contrat, résultats des prestations, etc).
- Suivi financier ATIBT :
Un retard est accusé dans les demandes de versement. Le décaissement N°5 est lié au rapport technique de janvier-juin 2019 (S2 du projet PPECF) et son rapport financier n'a pas encore été demandé, en attente du rapport d'audit financier (prévue pour fin juin, mais reporté en raison de la charge de travail de l'auditeur et auCovid-19). Le décaissement N°6 est lié au rapport technique de juillet-décembre 2019 (S3 du projet PPECF) et son rapport financier, et suivra la demande n°5.

5 EVALUATION DE LA PROGRESSION DES INDICATEURS DES OBJECTIFSPÉCIFIQUES

5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées

Indicateur 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, légalité

Tableau 17 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)

Certificat	mi-2018	fin 2018	mi-2019	fin 2019	mi-2020
FSC FM/COC	4 865 285	4 493 679	4 493 679	4 813 591	5 392 066
PAFC	596 822	596 822	596 822	596 822	596 822
Légalité ⁵	6 959 519	6 474 714	7 086 117	7 214 913	7 138 957
TOTAL⁶	12 421 626	11 565 215	12 176 568	12 625 326	13 127 845

La surface de forêts certifiées PAFC est resté stable (les entreprises sont en attente du développement du système PAFC régional).

La surface de forêts certifiées FSC a augmenté grâce à l'obtention de certificats FSC pour la concession de CIB au Congo.

Les certifications de légalité ont également évolué, signalons l'obtention de la certification LS d'IFCO en RDC.

Indicateur 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT

Tableau 18 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	0	0	0	0
Congo	0	0	0	2
Gabon	3	5	6	6
RDC	0	0	0	0
TOTAL	3	5	6	

Il est important de noter que l'indicateur suivi dans le tableau précédent (nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching, donc sociétés coachées) ne correspond pas à l'indicateur (nombre de sociétés candidates au coaching).

Le tableau suivant permet de mieux répondre à l'indicateur 2. Dans ce tableau le nombre de demandes, correspond au nombre de sociétés ayant fait une demande d'appui au coaching auprès du PPECF à travers l'envoi du « Formulaire de renseignement », le nombre de diagnostics correspond au nombre de diagnostics effectués chez les sociétés candidates.

Tableau 19 - Nombre de sociétés candidates au coaching avec le PPECF à la fin de chaque période de rapport

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	0	0	0	
demande	0	0	0	
diagnostic	0	0	0	

⁵ Certification de légalité + : certification OLB, Legal source, TLV, CW

⁶A noter que certaines surfaces sont doublement certifiées (tel que FSC/OLB, ou FSC/PAFC)

Congo	demande	0	2	5	6
	diagnostic	0	2	2	1
Gabon	demande	5	10	14	5
	diagnostic	5	6	10	2
RDC	demande	1	2	2	
	diagnostic	0	1	2	
TOTAL	demande	6	14	21	11
	diagnostic	5	9	14	3

Plusieurs autres sociétés ont été identifiées et contactées par les référents et ont exprimé leur intérêt de participer au programme de coaching, mais n'ont pas encore soumis leur dossier de demande au PPECF.

5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV

Indicateur 3 : Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT

Cet indicateur a été révisé suite à la mission d'évaluation d'OBBOIS. Il s'agit maintenant d'estimer l'état d'avancement des plaidoyers (plaidoyer établi, position défendue, position entendue, qualification de la réussite du plaidoyer) sur base d'une fiche de plaidoyer.

Cette fiche et le taux d'avancement seront établis lors de la prochaine période.

Tableau 20- Etat d'avancement du plaidoyer de la reconnaissance de la certification dans l'APV

Pays	Etat d'avancement du plaidoyer de la reconnaissance de la certification dans l'APV
Cameroun	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Congo	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)

Indicateur 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans l'APV et les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT)

Les différentes étapes de progrès correspondent à l'état de prise en compte de la certification dans l'APV et dans les documents du SVL (pour les pays ayant déjà signé un APV). Les études et propositions concernent la prise en compte de la certification tierce partie **dans la documentation réglementaire et du système de vérification de légalité** liés à la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Tableau 21 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL
Cameroun	Oui, la certification vérifiée tierce partie est prise en compte dans la documentation SVL
Congo	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL – plaidoyer en cours (élaboration de la procédure de reconnaissance de la certification)
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans l'APV
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans l'APV

Au Congo une procédure pour la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie existe, mais a été jugée incomplète par l'administration forestière (pour d'avantage de détails, voir l'activité 1.7a).

Au Cameroun, la prise en compte est effective mais trop contraignante pour être intéressante (voir activité 1.7a).

Au Gabon, un plaidoyer est en cours pour orienter les discussions lors de la reprise des négociations dans ce sens.

En RDC, un atelier sur la certification est prévu d'ici la fin du projet pour sensibiliser l'administration aux garanties apportées par la certification et l'intérêt de prévoir sa reconnaissance dans l'APV.

Indicateur 5 : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Tableau 22 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Pays	Nombre de certificats de légalité
Cameroun	4
Congo	0
Gabon	0
RDC	0

5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises

Indicateur 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet

Cet indicateur a été révisé suite à la mission d'évaluation d'OBBOIS. Il s'agit maintenant d'estimer l'amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet sur la base du **% avancement plan d'action**, qui sera évalué lors de la prochaine période.

Les checklist de légalité seront également élaborées. Sur cette base, les conclusions des diagnostics déjà réalisés et de l'avancé des plans d'action pourront être analysées pour évaluer le niveau de conformité selon les grandes thématiques légales.

Indicateur 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+

Tableau 23 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat

Certificat	mi-	fin	mi-	fin	mi-
	2018	2018	2019	2019	2020
FSC CW	3	3	3	3	2
OLB (Bureau Veritas)	15	12	12	11	10
Legal Source (ancien VLC puis FLV) (NEPCon)	3	2	3	5	6
TLV (Control Union)	1	1	2	2	2
TOTAL	20	17	20	21	20

Les grandes lignes pour ce semestre :

- La CIB Olam remplace son certificat FSC CW par FSC FM au Congo
- Nouveau certificat LS en RDC pour IFCO
- Certificat OLB de STC suspendu au Congo

5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification

Indicateur 8 : état d'avancement des plaidoyers

Cet indicateur a été révisé suite à la mission d'évaluation d'OBBOIS. Il s'agit maintenant d'estimer l'état d'avancement des plaidoyers (plaidoyer établi, position défendue, position entendue, qualification de la réussite du plaidoyer) sur base d'une fiche de plaidoyer qui sera établi et évalué lors de la prochaine période.

Indicateur 9 : Augmentation nombre de plaidoyers (réglementaire, APV, certification)

Cet indicateur a été révisé suite à la mission d'évaluation d'OBBOIS. Il s'agit maintenant d'estimer l'augmentation du nombre de plaidoyers (présenté sous forme d'un tableau des plaidoyers) sur base de l'analyse des fiches de plaidoyer, et qui sera établi et évalué lors de la prochaine période.

6 ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE

Semestre 4 : Juillet à octobre 2020

Tableau 24 : Tableau des activités du deuxième semestre

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1	Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référénts		Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP		Terminé	terminé	Terminé
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets		Mission d'appui ATIBT (en fonction de la situation sanitaire) Réunions hebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 3 ^{ème} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT (sept 2020) Rédaction rapports de fin de projet Partenariat avec Unicongo	Echanges en permanence avec ATIBT (suivi activités Réfèrent, différents rapports et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 3 ^{ème} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT (sept 2020) Rédaction rapports de fin de projet	Mission d'appui ATIBT (en fonction situation sanitaire) Réunions hebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 3 ^{ème} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT (sept 2020) Rédaction rapports de fin de projet
Activité 1.2	Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant		Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude		Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude		Terminé Diffusion de la note de synthèse	Terminé Diffusion de la note de synthèse	Terminé Finalisation et diffusion de la synthèse
Activité 1.3	Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire		Terminé	terminé	Terminé
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions		En continue	En continue	En continue Recherche des textes Archivages papier et électronique
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes		Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle	- Mise à jour des archives sur le site internet de l'UFIGA Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle	Finir de publier les archives sur le site internet de la FIB Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
			information importante pour le secteur. Mettre tous les documents sur clefs USB pour diffuser aux partenaires en République du Congo	publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur. Mettre à jour de manière continue la diffusion sur le site internet UFIGA Editer « la bible réglementaire » (clé usb)	publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur. Mettre à jour la diffusion sur le site internet Editer « la bible réglementaire » (clé USB)
Activité 1.4	Définir et mettre en œuvre un plan de communication				
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	Terminé	Terminé	terminé	Terminé
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles		Participation au Groupe de Travail Conjoint, GTCOM et CCM Intégration dans le GTI Proposer des news pour la lettre de l'APV FLEGT et le newsletter ATIBT Protocole d'accord pour publier sur le site Unicongo Elaborer les supports de capitalisation du projet (clé USB avec les principaux livrables, archive veille légale, et plaquette de fin de projet)	Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site UFIGA et dans la newsletter ATIBT Elaborer les supports de capitalisation du projet (clé USB, brochures avec les principaux livrables, archive veille légale, et plaquette de fin de projet)	Participation au CTN Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site de la FIB et dans la newsletter ATIBT Finaliser les sections du site internet et améliorer la navigation du site web Elaborer les supports de capitalisation du projet (clé USB avec les principaux livrables, archive veille légale, et plaquette de fin de projet)
Activité 1.5	Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation		CM EFIR : scenario à finaliser	Terminé (thème et scénarii validés)	CM bonnes pratiques : signer contrat CM FLEGT : finaliser le script (avec validation des PP), signer le contrat
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation		Finaliser les trois CM Diffusion des CM	Finaliser et diffuser les deux court-métrages	Finaliser le CM PA Elaborer les CM Bonnes pratiques et FLEGT Diffuser les trois court-métrages
Activité 1.6	Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action				

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification		Préparation et validation des dossiers de 2 entreprises (SEFYD et Taman), programmation des missions	Réalisation de 2 diagnostics à savoir EGG et SFIK	Réaliser un diagnostic d'ici la fin du projet (Booming Green)
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises		Elaboration protocole de suivi et évaluation du plan d'action Suivi à distance des plans d'action	Elaboration protocole de suivi et évaluation du plan d'action Réalisation de 2 missions de suivi à savoir BSO et TTIB	Elaboration protocole de suivi et évaluation du plan d'action Réalisation de XX missions de suivi
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité		Elaboration checklist de légalité Elaboration d'un rapport d'évolution du niveau de légalité selon l'avancée du plan d'action	Elaboration checklist de légalité Elaboration d'un rapport d'évolution du niveau de légalité selon l'avancée du plan d'action	Elaboration checklist de légalité Elaboration d'un rapport d'évolution du niveau de légalité selon l'avancée du plan d'action
Activité 1.7a	Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT				
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information	Terminé - existant	Terminé - existant	Si le processus de négociation APV FLEGT reprend Partager les recommandations de l'étude état des lieux APV (étude Nathalie)	Si le sujet de la certification est abordé dans les réunions APV
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	Echanger avec le Point Focal FLEGT du MinFoF	Finaliser le draft de manuel avec l'ensemble des parties prenantes et faire une consultation avec le SP Valider le manuel avec les parties signataires de l'APV	- Suivre le processus national de l'obligation de certification - finalisation TDR, Signature contrat et réalisation étude système de traçabilité (PROBOS)	NA
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT	Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Cameroun. Suivi des négociations entre la DUE et l'administration (MINEPAT et MINFOF) pour rendre la certification forestière privée obligatoire, et éventuellement la mise en œuvre de l'accord.	Publier des résultats de la mission d'élaboration d'un manuel de procédures pour la reconnaissance de la certification dans le SVL Partager le rapport du PPECF sur l'analyse s certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Gabon - élaboration/diffusion de la brochure sur les synergies entre certification et APV FLEGT	- diffusion de l'étude d'analyse des systèmes de certification - Echanger avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité dans le futur accord APV FLEGT - Partager le rapport du PPECF sur l'analyse s certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Gabon	Organisation d'un atelier national d'information sur la certification et les synergies avec l'APV FLEGT (voir pour un webinar mixte présentiel et by web) en fonction de la situation de la crise sanitaire Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes en RDC

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
				- élaboration/diffusion de la brochure sur les synergies entre certification et APV FLEGT	
Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification					
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)		Suivi de la promulgation du projet de nouveau Code forestier Textes d'application SIVL D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle	Lancer le système national de traçabilité (étude Jack, animation GT) D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle	La fiscalité D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires		Suivi/finalisation du projet traçabilité Utilisation des résultats de l'analyse dans le plaidoyer pour rendre l'opérationnalisation du SIVL réalisable par le secteur privé Organiser de la communication et des réunions au sujet du projet de texte d'application du nouveau Code forestier concernant les nouvelles dispositions Réaliser une analyse comparative du nouveau code forestier vs ancienne version et une brochure de vulgarisation	- Diffuser/capitaliser l'étude état des lieux APV (étude Nathalie) - Elaborer des TdR et contractualiser un expert traçabilité pour appuyer le secteur privé dans le groupe de travail traçabilité.	Finaliser les fiches plaidoyer (nouveau livrable) Finaliser des TdR et contractualiser un expert pour actualiser l'étude d'évolution de la fiscalité de 2011 Finaliser des TdR et contractualiser un expert pour l'analyse sur la réglementation de clause sociale. Communiquer sur les résultats de l'étude et animer des réunions de plaidoyer sur ce sujet. Sensibiliser les autres acteurs non syndicalisés sur l'importance de s'associer, et accompagner les sociétés à adhérer dans une des AP existantes Mise en œuvre des protocoles d'accord avec CNCEIB, Conclusion du protocole avec ACEFA, FEC, etc) Organiser un atelier national sur la traçabilité
Conclusion et recommandations					

Description des activités	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Conclusions spécifiques	Les activités en cours seront terminées et les autres abrogés pour cause de manque de soutien du GFBC	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser les activités en cours : - courts métrage - plaidoyer (Code forestier, SIVL) - réaliser les missions de suivi et évaluation des plans d'action des entreprises coachées 	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser les activités en cours : - courts métrage - plaidoyer (étude certification, traçabilité) - - réaliser les missions de suivi et évaluation des plans d'action des entreprises coachées 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des activités - finaliser les activités en cours : - courts métrage - plaidoyer (Fiscalité, clauses sociale) - faire l'atelier certification - - finaliser le site web
Recommandations spécifiques	Appuyer le référent FLEGT-Certification et le GFBC pour finaliser les activités en cours et clôturer administrativement le projet au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser le projet - anticiper la suite - capitaliser les résultats - signer un partenariat avec Unicongo pour héberger ATIBT Congo 	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser le projet - anticiper la suite - capitaliser les résultats - diffuser les résultats des études menées dans le cadre des plaidoyers 	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser le projet - anticiper la suite - capitaliser les résultats

7 RAPPORT FINANCIER ET ANALYSE DES DÉPENSES

7.1 Etat de dépenses et de consommation du budget de projet

Le rapport montre un taux de dépenses de 60% de dépenses des fonds PPECF soit 535 358 € sur 772 340 € (165 065€ en 6 mois)

Le cofinancement de ce projet a apporté depuis le début 40% du budget total du projet soit 343 989 €.

Sur les fonds PPECF, les principales dépenses d'un montant total de 165 065€ à partir de janvier 2020 ont été la rémunération des référents FLEGT – certification (62 039€), la coordination de l'ATIBT (17 401€) et l'encadrement institutionnel (12 746€)

Tout d'abord rappelons que la crise COVID 19 a mis en standby plusieurs voyages prévus. Beaucoup sont décalés ou annulés. L'ATIBT et ses partenaires se sont adaptés à ce contexte en mettant notamment nombre de réunions en vision conférence, ceci pour poursuivre au maximum la mise en œuvre des activités.

Ce semestre-ci :

Le partenaire de l'ATIBT STRATEMARK a travaillé sur la mise en page de l'état des lieux des 4 pays.

Au Gabon :

- Des diagnostics et missions de suivi ont pu être réalisés avant le covid 19 ;
- L'UFIGA a embauché un expert (1 964€) pour la réalisation d'une étude sur la reprise des négociations FLEGT et anticiper la place de la certification dans ce processus ;
- La société LEPLUBO a pu être engagée pour concevoir un court-métrage portant sur la Lutte Anti-Braconnage (2 754 €).

Au Congo :

- Plusieurs experts ont été embauchés notamment : CGIS pour assurer un plaidoyer pour que la certification soit reconnue dans le SVL (9 572,27 €) ;
- 2 diagnostics ont pu être réalisés par le référent (notamment Rougier, Likouala Timber) ;
- Le studio ANIMART a été recruté pour la réalisation de trois court-métrages.

En RDC,

- 6 654 € de ce reporting a été consacré à la conception du premier court-métrage sur la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- La FIB a fait appel à un expert juridique (2 727 €) pour l'accompagner dans ses plaidoyers.

La coordination de l'ATIBT a été toujours été très impliquée dans l'encadrement des activités, le suivi des reporting des référents et des livrables bailleurs, même si plusieurs missions prévues n'ont pu être réalisées. Maylis Borelli a néanmoins réalisé une mission au Congo en février 2020. Des appels réguliers (quasi quotidiens) sont réalisés avec chacun des référents. Une mission de la coordonnatrice des projets Jacqueline Lardit Van de Pol a été réalisée en Europe notamment pour le COPIL 2020.

Sur fonds Union Européenne et FFEM, la coordination des syndicats (responsable syndicat, administrateur, et coordination technique et financière de l'ATIBT) ont été de 63 968 €

7.2 Prévisions de dépenses

Concernant les dépenses à venir d'ici octobre nous notons :

- Les court-métrages
- La réalisation d'un atelier en RDC sur la certification et la traçabilité
- En RDC, un expert va être recruté pour accompagner la FIB sur son plaidoyer par rapport à la fiscalité
- Le plaidoyer sur le code forestier au Congo, ainsi que celui en lien avec le SIVL
- Au Gabon, au vu de la charge de travail par rapport à l'activité de coaching une assistance est prévue
- Au Gabon, une étude sur la certification avec une traduction anglais/français

Les prévisions actuelles jusqu'au 31/10/2020 montrent un budget non entièrement consommé principalement lié :

- Au retard de l'engagement des référents FLEGT
- A la non-utilisation des experts auditeurs sociaux : rappelons que les référents engagés sont suffisamment compétents, et ont été formés aux techniques d'audit.
- Le budget lié aux trajets nationaux et aux perdiems n'a pas été entièrement consommé. Les frais liés au coaching ont été pris en charge par les entreprises.

8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

8.1 Conclusions

Lors du Semestre 4, couvrant la période de janvier à juin 2020, l'ATIBT et ses partenaires, notamment les référents FLEGT-Certification se sont énormément investis dans la mise en œuvre des activités du projet et de ce fait plus aucune activité ne souffre de retard.

L'impact de la pandémie COVID 19 sur les activités du projet a été atténué, excepté pour la réalisation de l'atelier certification en RDC qui reste encore incertain, toutefois une réflexion sur la possibilité d'un mixte entre du présentiel et de la web conférence est en cours pour y palier.

Le retard à souligner réside dans l'établissement des nouveaux livrables permettant d'évaluer les nouveaux indicateurs, mais ce retard pourra être rattrapé lors de la dernière période, et valorisé dans les rapports de fin de projet

Tous les court-métrages ont été initiés et tous les plaidoyers et activités jusqu'à la fin du projet sont identifiés.

8.2 Recommandations

La recommandation majeure pour les 4 prochains mois du projet est de finaliser l'ensemble des activités initiées et de capitaliser sur les résultats du projet. Pour cela il est notamment prévu la mise sur clefs USB de l'ensemble des livrables des projets FLEGT REDD IP et certification pour partage avec l'ensemble des parties prenantes. Des réflexions pour pérenniser les actions ont déjà commencé et se poursuivront d'ici octobre 2020, notamment par rapport au travail des référents sur les activités de coaching et de plaidoyers. La réunion semestrielle, qui se tiendra en septembre, permettra de valider certaines initiatives et réfléchir ensemble sur les dernières questions qui resteront en suspens à ce stade final du projet.

